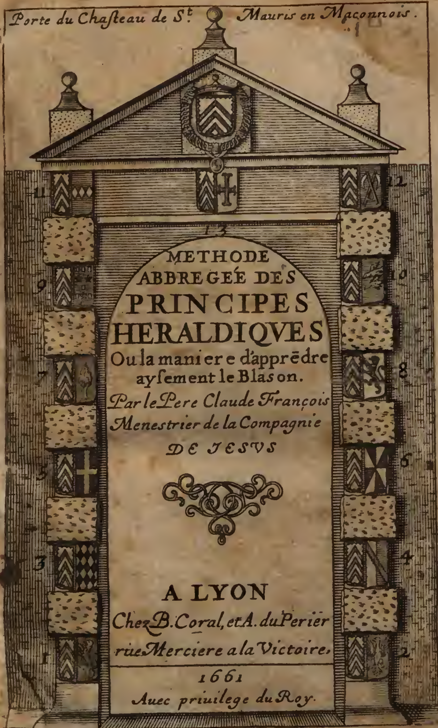





Porte du Chasteau de St. Mauris en Maconnois.
METHODE
ABBREGEÉ DES
PRINCIPES
HERALDIQVES
Ou la maniere d'apprẽdre
aysement le Blason.
Par le Pere Claude François
Menestrier de la Compagnie
DE IESVS
A LYON
Chez B. Coral, et A. du Perier
rüe Merciere a la Victoire,
1661
Auec priuilege du Roy.

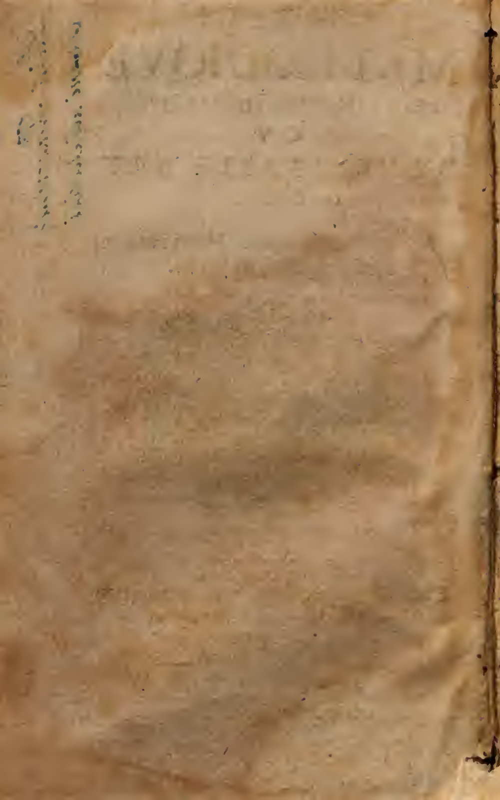
ABBREGE' METHODIQVE DES PRINCIPES HERALDIQVES, OV DV VERITABLE ART du Blaſon.

Par le P. C. FRANÇOIS MENESTRIER
de la Compagnie de IESVS.



A LYON,
Chez BENOIST CORAL, & ANTOINE
DV PERIER, ruë Merciere
à la Victoire.

M. DC. LXI.
Auec Priuilege du Roy.



Fautes suruenuës en l'Impression de l'Art du Blason iustifié.

PAge 13. Creta sunt, *lisez* creata sunt. pag. 14. Dom Guixot, *lis.* dom Quixote. Pag. 16. que i'ay receu, *lis.* receuës. p. 20. verse, 21. auoit donnée.

22. armoires, *lis.* armoiries.

28. *Superperliceum*, lis. *superpelliceum*. vestu *lis.* vestus.

54. *effacez*, & celle de Bendorph.

56. Bendorph de gueules à 2. lions, *l.* au lion.

58. azulos, *lis.* azules.

62. Les lions de Bendorph sont marquez, *lis.* le lion de Bendorph est marqué d'argent dans l'Armorial Allemand, *ajoutez* que c'est en la p. 163. & que le champ y est marqué *Blouw*, c'est à dire d'azur, non pas de gueules comme veut le Preuost.

149. paupliers, *l.* peupliers. 150. *fer*, l. *fert*.

164. Ie rapporteray, *l.* ie rapporterois.

168. Le pairle des armes d'Issoudun est d'argent.

191. & 195. au lieu de Moulon, & Milon, *lisez* Meuïllon. 261. ait est, *l.* dit est.

263. osta le pouuois, *l.* le pouuoir.

309. cette guirlande qui le crancelin, *l.* qui fait le crancelin. 324. *quo ad*, l. *quod ad*.

326. *ligne* 14. dignité, l. *domaine*.

341. cest à dire, *l.* c'est dire ont fera. *l.* on fera.

Les nombres 340. & 341. ont esté changez par megarde: en 350. & 351. 345. seruit sa republique, *l.* la republique.

Fautes à corriger en l'Abbregé des Principes Heraldiques.

EN l'Epiſtre, aux armes de Talaru, liſez, *Cottice de gueules*, pour *Bordure*, ibid. *François de Cheuriers ſon frere Chanoine*, liſ. *Gabriel.* Ibid. *Eleonor, Prieure & Dame de Neuuille*, liſez *Antoinette.* Ibid. *au Regimeut de Normandie*, liſ. *de Champagne.* Pag. 8. ne me laiſerois pas, *liſez* ne me laiſſeroit pas. P. 29. les figures du tranché & du taillé ont eſté confonduës. On a fait le méme pour celles de party de 2. coupé d'vn, party d'vn, coupé de 2. p. 31. p. 39. flãgué, *l.* flanqué. p. 46. arois Roſes, *liſ.* trois Roſes. Ibid. il y en d'autres, *liſ.* il y en a d'autres. Pag. 57. on commence par celles, *liſ.* par elles. P. 64. Leſguidieres. *liſ.* Leſdiguieres. Ibid. aux armes du Duc d'Vſez, lig. 19. apres quartiers, *ajoutez* ecartelé. Pag 65. lig. 8. à la guiure. Pag. 72. des bandé, *liſ.* du bandé. Pag 74. Guiffeay, *liſ.* Guiffrey. Pag. 83. Aglié S. Martin d'azur à neuf lozanges accollées, 3. 3. 3. d'or. Ibid. crimiere, *liſ.* criniere. Pag. 85. *Liuron*, de gueules à vne bande d'argent accoſtée de 2. cottices de meſme. Ibid. Faucigny, *liſ.* Faucigny,





A MESSIEVRS CLAVDE IOSEPH DE CHEVRIERS VICOMTE DV TIL, ET LEONARD FRANCOIS DE CHEVRIERS SEIGNEVR DE SALAGNY.

ESSIEVRS,

Le desir que vous m'auez témoigné d'apprendre les principes du blason, & de vous instruire des mysteres d'vn art que vos Ancestres ont rendu celebre m'o-

blige à vous preſenter en abbregé ce que la plûpart de nos écriuains ont traité en de grands volumes, auec plus de pompe & d'appareil, qu'il ne ſembloit neceſſaire pour le peu de preceptes, qu'ils ont donnez. Ie me perſuade que ceux qui n'en veulent ſçauoir que la pratique & l'vſage, auront dequoy ſe ſatisfaire en la lecture de cette methode, que ie pourray donner plus eſtenduë auec le temps. Ie ſçay que les Gentilshommes pour qui nous cultiuons l'art Heraldique ne ſe mettent guere en peine des recherches curieuſes, qui ſont le ſuiet de nos conteſtations, & qu'il importe peu à la Nobleſſe, que les couleurs dont on peint les figures de leurs armoiries ayent des noms eſtrangers ou domeſtiques. L'ennuy qu'ils ont à lire des traitez groſſis d'authoritez, & de paſſages en

diuerſes langues les degoute d'vne Science qui leur ſemble embarraſſée, quand elle paroit auec cet attirail de preuues, & de reflexions recherchées. De là naiſt le meſpris qu'ils font d'vne connoiſſance qui eſt de la bien-ſeance de leur condition, & vne ignorance honteuſe, en des perſonnes qui doiuent ſçauoir ce qui les diſtingue du peuple, & ce que leurs Anceſtres leur ont laiſſé comme les marques de leur gloire, & les illuſtres monumens de leurs heroïques vertus.

Ceſt ſans doute la cauſe pourquoy les voſtres ont dreſſé vne ſi ſuperbe entrée à la maiſon qu'ils vous ont baſtie. Ils ont voulu que les blaſons des familles qui ſe ſont iointes à la voſtre vous inſpiraſſent la generoſité des Heros qui les ont portez, & ceſt ſur ces grands modeles que ie veux ſatis-

faire à voſtre deſir, apres que ie vous auray fait ſçauoir de quel ſang vous eſtes ſortis, & l'heureuſe neceſſité que vous auez de ne rien faire de mediocre, apres les auantages que la naiſſance vous a donnez.

Voſtre famille n'eſt pas ſeulement vne des plus illuſtres de ſa Prouince, elle peut tenir rang entre les plus conſiderables du Royaume, & ſi elle eſt ſortie des anciens Comtes de Mâcon, comme d'aſſez fortes coniectures le ſemblent authoriſer, elle égale ces grandes familles qui ſont iſſuës des Souueraines. Vous auez tous les iours deuant les yeux des monumens qui vous apprennent ſon ancienneté : quelques tombeaux que le temps a reſpectez, le Pont aux Cheuriers de Clugny, & les droits qu'à voſtre maiſon ſur le Peage de Mâcon depuis

plusieurs siecles en sont des preuues irreprochables.

Commençons le blason des armoiries par les vostres, elles sont *d'argent à trois cheurons de guéules à la filiere engreslée d'azur.* Cette filiere que i'ay vûe dans les plus anciens monumens est sans doute vne brisure de puisnez que le temps a fait passer pour vne piece fixe de vostre blason : remarquez aussi l'erreur de quelques écriuains, qui ont fait vne bordure entiere de cette filiere, & defiguré vostre écusson pour n'auoir pas esté assez exacts à le representer sur les figures antiques qui restent en tant de lieux.

Les supports de ces armoiries sont deux Anges, comme on les void sur la porte de l'Eglise de S. Mauris, & si la remarque de Moreau est vraye, que personne ne peut vsurper ces supports sans

concession de nos Roys, qui leur font soutenir l'écu de leurs armes; ces deux figures sont vne faueur de ces Princes, & vn témoignage des fideles seruices que vos Ancestres leur ont rendus.

C'est encore vne de ces intelligences, qui fait le cimier de vostre famille, & l'on y void vn Ange à demy-corps tenant vne espée nuë & leuée, comme pour la defense de l'écu que les deux autres soûtiennent auec cette deuise tirée du Pseaume 90.

Angelis suis mandauit de te, qui est vne marque de la pieté de vos Peres, que leur vertu a fait nômer par vn Eloge passé en Prouerbe. LES BONS SEIGNEVRS DE S. MAVRIS.

C'est cet écusson que vos Ancestres vous ont laissé depuis l'vsage des armoiries; Le rapport qu'il a auec vostre nom est vne marque de son antiquité, & i'espe-

re vous apprendre vn iour que les blasons les plus anciens, & les plus glorieux se trouuent quasi tous de cette sorte. Enfin ces marques d'honneur, qui distinguent vostre famille de toutes les autres sont meslées à celles de treize maisons alliées à la vostre dans l'ordre que vous les voyez granées, sur les montans de la porte de vostre Chasteau.

La 1. est celle de *Baugé*, qui portoit d'azur au lion d'hermines. *M. Guichenon les blasonne ainsi en son histoire de Bresse.*

La 2. de *Vienne*, qui porte de gueules à l'aigle esployé d'argent. Ie dis *esployé*, c'est à dire aux aisles estenduës, & non pas à deux testes comme veulent ceux qui n'entendent pas ce terme.

La 3. est de *Feurs*, dont les armes sont lozangées d'or & de sable : vous les auez souuent vûes

ſur vne porte de l'enclos du Chapitre de S. Vincent de Mâcon, & cette porte eſt la porte de Feurs, que le vulgaire appelle par corruption *la porte de Fer*, quoy qu'elle ne ſoit pas de ce metal.

Talaru tient le quatriéme rang, & porte party d'or & d'azur à la bordure de gueules brochant ſur le tout. Cette famille eſt l'vne des plus illuſtres du Lionnois, elle a donné quinze Comtes à l'Egliſe de Lyon, dont trois furent Archeueſques, deux deſquels furent faits Cardinaux durãt le Schiſme, & le dernier fut ſeulement élû, eſtant mort auant ſa conſecration. Les employs que les autres Seigneurs de ce nom ont eu ſous nos Roys, & les alliances qu'ils ont faites rendent cettte famille l'vne des plus conſiderables du Royaume.

La 5. eſt celle d'*Albon*, qui n'eſt

pas d'vn moindre éclat, elle porte de sable à la croix d'or : elle a donné plusieurs Comtes, & vn Archeuesque à l'Eglise de Lyon.

La 6. est *Grolée*, famille originaire de Bresse, diuisée en plusieurs branches, & estenduë dans le Dauphiné: elle porte party, tranché, taillé coupé d'or & de sable.

La 7. est *Bleterans*, qui porte de gueules au pin d'or.

La 8. est *Mincé*, qui porte d'argent au lion d'azur accollé & enchaisné d'or.

La 9. est *Lugny*, qui porte d'azur à 3. quinte-fueilles d'or, accompagnées de sept billettes de mesme 3. en chef, vne en cœur, 2. en flancs & vne en pointe.

La 10. est *Tarlet*, qui porte d'azur à vn faucon d'or, grilleté d'argent, empietant vne perdrix d'or, becquée & onglée de gueules.

La 11. est *Nagu* famille fort illu-

ſtre;qui a donné pluſieurs Comtes à l'Egliſe de Lyon, & des Lieutenans de Roy à la Bourgogne : ſes armes ſont d'azur à trois lozanges d'argent que quelques-vns ont pris pour des fuſées.

La 12. eſt *Seyturier*, dont le blaſon eſt d'azur à deux faux d'argent emmanchées d'or, addoſſées & paſſées en ſautoir, non pas affrontées comme quelques-vns les repreſentent.

I'ay ajoûté à tous ces écuſſons celuy de voſtre illuſtre mere de la famille de Damas, diuiſée en diuerſes Branches, qui ſont toutes conſiderables par leurs alliances, par leurs charges & par leurs employs. Elle eſt de la branche de Damas du Breul eſtant ſœur de M. le Marquis du Breul, que ſon merite & ſes belles actions ont fait choiſir par Mademoiſelle pour le gouuernement de Dombes. Les

Seigneurs de Marcilly, de Tianges, de Digóine de la Clayette, de Verpré, de Moncoy & plusieurs autres sont de cette famille qui porte d'or à la croix ancrée de gueules.

Voilà les armes de toutes les maisons qui se sont alliées à vos ayeux de Pere en fils, depuis l'an mille cent septante, & voicy la suite de ces alliances dans l'ordre genealogique, comme Papyrius Masso l'a dressé en vn Eloge de vostre famille, fait sur les tiltres produits en Parlement & Conseil du Roy, au procés d'entre M. de Mandelot Gouuerneur de Lyon, & vôtre Ayeul touchant le Peage de Mâcon, verifiez depuis par M. de Langes Lieutenant general en la Senechaussée de Lyon, Commissaire au fait des Peages, & M. de Sanzelles au fait des tailles en la Generalité de Lyon l'an 1598. Ie

n'ajouteray rien à cette genealogie que les trois degrez qui ont suiuy depuis.

Illustre & puissant Seigneur Messire IEAN DE CHEVRIERS Cheualier, espousa l'an 1170. Marie de Baugé sœur de Bernard, & fille de Renaut Comtes de Baugé, Princes de Bresse. Ils eurent trois fils Guy qui suit, Henry Gouuerneur de Languedoc auec son frere Guy, au nom de M. Alphonse de France Comte de Poitou, & Raoul Cardinal Euesque d'Albane & d'Eureux, dont le P. Clement, Frison, Aubery, & nouuellement l'Illustrissime Euesque d'Autun ont fait l'Eloge, & l'ont reconnu de vostre famille sur diuers titres authentiques conseruez dans les Archiues de vostre maison : c'est ce Prince de l'Eglise qui couronna Charles I. Roy de Sicile, & vous voyez encore tous les iours dans

voſtre maiſon la peinture de cette ceremonie, que feu M. de Salagny voſtre grand Oncle apporta de Rome, dont ie vous donne icy l'extrait.

GUI DE CHEVRIERS Seigneur de Senouzan, S. Mauris, le Parc, Vernus, & la Baſtie fut chef de l'armée de Iean Comte de Mâcon l'an 1231. & reçeut l'année ſuiuante de ce Prince le Trezain du Peage de Mâcon en reconnoiſſance de ſes ſeruices. L'an 1248. Il fut Gouuerneur du Languedoc auec Henry ſon frere. Il eſpouſa Arimberge de Vienne Dame de Vinzelles, dont il eut quatre fils. Pierre, qui continua, Guy ſieur du Parc. Iean, qui ſe fit Cordelier, & Geofroy ſieur de Vernus qui fit branche, & eut Guy Lieutenant du Roy à Lyon 1313.

PIERRE DE CHEVRIERS, qui viuoit en l'an 1270. fut fait Comte

de Bergedine au deuxiéme voyage d'Afrique auec S. Louys, & Raoul son oncle Cardinal Legat. Il espousa Bernarde de Feurs de la famille des Comtes de Forest, & en eut Barthelemy qui suit, & Humbert.

BARTHELEMY DE CHEVRIERS Comte de Bergedine apres son Pere, fut Echanson du Roy Philippe le Bel, & de ses trois fils Roys de France : premier Gardien ou Gouuerneur de Lyon pour le Roy. *I'ay entre les mains vn ancien extrait des registres de l'hostel de ville de Lyon, qui m'a esté donné par M. de Chaponay Seigneur de l'Isle de Mean, où ie trouue entre les Gardiens de Lyon.* Barthelemy Cheury Echanson du Roy 1308. & vn Henry Cheury 1379. vn Clery Cheury 1381. & Henry Cheury, encore 1386. & 1390. La dialecte Lionnoise chanche ser en y, *panier*

pany, Cheurier Cheury Henry Cheurier 1392. auec Iean Cheurier. Pierre Cheurier 1399. Iean Cheurier 1400. André Cheurier 1403. Iean Cheurier 1408. André Cheurier 1412. & 1414. Iean Cheurier 1416. André Cheurier 1419. Andrieu Cheurier 1448. André Cheuriers 1452. ce qui me persuade que voſtre famille auoit fait brãche dans Lyon où ils ont exercé ces charges auec les *Varey*, *Chapponnay*, *Rochefort*, *Buatier*, *Baronnat*, *Paterin*, *le Viste*, *de la Fay*, *Villeneuue*, *Pompierre*, *de S. Triuier*, qui eſtoient les plus illuſtres familles du Pays. Ce Barthelemy de Cheuriers eſpouſa Ieanne de Talaru ſœur de Iean Cardinal Archeueſque de Lyon; dont il eut Humbert qui continua la poſterité, Matthieu Prieur de la Noble Egliſe de S. Pierre de Mâcon, Pierre & deux filles.

Hvmbert de Chevriers, fut Cheualier du Baudrier qu'il reçeut du Roy Philippes VI. pour auoir ſoutenu le ſiege de Tournay contre le Roy d'Angleterre 1340. Il eut pour femme Sibille d'Albõ, fille de Tibaud d'Albon Cheualier Seigneur de Baignols & Chaſtillon, renommé dans les guerres d'Italie ſous Charles Comte de Valois. Il en eut Henry qui ſuit, André, & quatre filles.

Henry de Chevriers Cheualier de l'Eſtoile & priſonnier en Angleterre auec le Roy Iean 1358. apres auoir eſté bleſſé en la bataille de Poitiers. Il auoit eſpouſé Cecile de Grolée ſœur d'Humbert Seneſchal de Lyon ; dont il eut André qui ſuiura, Henry, Pierre, Iean & trois filles.

André de Chevriers Cheualier Lieutenant de I. de Vienne Admiral de France au voyage

d'Escosse, & du Mareschal de Boucicaud au voyage d'Italie, se trouua en la bataille gagnée sur les Flamans par Charles VI. Il eut de Ieanne de Bleterens sa femme; Louys qui suiura, Iaques, André, Claude, & trois filles.

Lovys de Chevriers libre Seigneur de S. Mauris, Capitaine des Nobles du Masconnois au voyage contre les Gantois sous Philippe le Bon Duc de Bourgogne, en presence duquel il vainquit vn des ennemis en champ clos. Il eut de Claude de Mincé sa femme Philippe, Philibert & vne fille.

Philippe de Chevriers Cheualier Seigneur de S. Mauris, &c. Gouuerneur de Nouare en Lombardie sous Louis XII. Il se rendit recommandable sous ce Prince, & sous Charles VIII. son predecesseur dans les guerres d'I-

talie; ayant espousé Philiberte de Lugny, il en eut vne fille & Philibert qui suit: cest ce Philippe, qui fit bastir l'Eglise de S. Mauris où il est enseuely.

PHILIBERT DE CHEVRIERS, Cheualier de l'ordre du Roy Seigneur de S. Mauris la Saugerée de Bussy & de Talant, Capitaine de 50. lances à la bataille de Cerisoles, il seruit glorieusement François I. & Henry II. sous la conduite de Boniuet & de Briõ. Il eut de Claudine de Tarlet sa femme Gabriel qui continuë la posterité, Leonard, quatre filles; François sieur de Taney, qui est celuy dont Papyrius Masso a fait l'Eloge. Claude sieur de Marmont, & Philibert sieur de la Saugerée, dont la branche dure encore en Gaspar de Cheuriers sieur de la Saugerée, qui a pris femme en la maison de Tenay S. Cristofle, & François

de Cheuriers son frere Chanoine du noble Chapitre de S. Pierre de Mâcon, où vous sçauez que l'on fait les mesmes preuues de Noblesse qu'en l'Eglise de Lyon.

Gabriel de Chevriers, Cheualier Capitaine de cinquante cheuaux legers au siege de la Rochelle sous Charles IX. qui espousa Françoise de Nagu, fille de Iean de Nagu Cheualier des ordres du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouuerneur du Mâconnois; dont il eut Laurent vostre Ayeul, François Cheualier de l'ordre de saint Michel, sieur de Salagny, & Iuge general des armes & blasons de France, Charles, Philibert & vne fille.

Lavrent de Chevriers, Cheualier libre Seigneur de saint Mauris, sieur du Til, Salagny, les Chezaux, volontaire sous le

Roy Henry IV. eut pour femme Claudine de Seyturier, voſtre ayeule fille de Iean de Seyturier Baron de Cornos & de Mondidier, Conſeiller d'Eſtat, premier Eſcuyer & Chambellan du Duc de Sauoye, Commiſſaire general des guerres deça les Monts, & Gouuerneur de la Citadelle de Bourg, & de *Marguerite d'Achey*, ſortie d'vne ancienne famille du Comté de Bourgogne; de ce Mariage ſont ſortis Honoré de Cheuriers voſtre Illuſtre Pere, Leonard Chanoine de S. Pierre de Mâcon, où ſa pieté exemplaire & ſon merite le rendent conſiderable, Eleonor mariée à Claude du Bec Seigneur de la Mote ſaint Vincent, & de la Cour, Eleonor de Cheuriers Prieure & Dame de Neuuille; Françoiſe Religieuſe à ſainte Vrſule de Mâcon, qui à cauſe de ſa rare Vertu fut em-

ployée à l'eſtabliſſement d'vn Monaſtere de ſon ordre à Charlieu où elle ſe fit victime de Charité mourant au ſeruice des malades atteintes de fiéure peſtilentielle, qu'elle contracta en ce ſeruice charitable. Françoiſe Religieuſe au Royal Monaſtere de l'Anchare à Châlon. François, Cheualier de Malthe, qui apres auoir fait toutes ſes carauanes, ſeruit dans l'armée de France où il ſe fit volontaire, tandis que voſtre genereux Pere eſtoit Capitaine au regiment d'Halincourt. Marie Religieuſe de la Viſitation ſainte Marie au Monaſtere de l'Antiquaille à Lyon. Anne Religieuſe de ſainte Vrſule à Mâcon, & Philibert Lieutenant au Regiment de Normandie, tué dans vn combat au regret de tous ceux qui connoiſſoient ſa valeur.

HONORE' DE CHEVRIERS,

Cheualier de l'ordre de S. Michel, libre Seigneur de ſaint Mauris, Vicomte du Til, Seigneur de Salagny, les Chezeaux, la Cour, Eſmeringues, & du Peage de Mâcon ; Eſpouſa le 22. Iuillet 1640. Claude Damas du Breul voſtre vertueuſe mere, ſortie d'vne maiſon qui tient rang entre les plus illuſtres du Royaume. C'eſt de cet heureux mariage que vous eſtes ſortis apres François Ioſeph mort dans le berceau. Marie Anne Dame de Neufuille, ſous les ſoins de ſa Vertueuſe Tante auec Antoinette ſa ſœur, qui ſuiuit voſtre naiſſance. Alexandre voſtre frere deſtiné à la Religion de Malthe, Alexandre II. François, Marie, & Eleonor ſont encore ieunes.

Voila qu'elle eſt voſtre famille, dont vous faites le quatorziéme degré. Les deux arbres de ſes

alliances ſont dreſſez dans l'Egliſe Parroiſſiale de voſtre Seigneurie de S. Mauris, où ie vous les expliquay l'Automne paſſée. Ainſi il ne me reſte plus qu'à vous donner l'abbregé que vous auez deſiré; mais puiſque cette piece que ie deſtinois à voſtre eſtude particuliere deuient publique; ſouffrez que i'inſtruiſe le public de mes ſentimens ſur ce ſuiet, apres que ie vous auray aſſeuré que ie ſuis.

MESSIEVRS,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur,

C. F. MENESTRIER de la Compagnie de IESVS.



ABBREGE' METHODIQVE DES ARMOIRIES.

Le succez qu'à eu mon premier coup d'essay, & les instances que l'on me fait de donner au plutot le grand ouurage, que i'ay promis m'obligent à dresser vne methode entiere & facile du blason, puis que les occupations necessaires qui m'attachent à vne autre estude ne souffrent pas que ie m'acquite si-tost de ma promesse, & que le grand nombre de memoires que l'on me communique ne peut estre rangé ny digeré en peu de mois. Ie satisferay du moins en partie à l'auidité de ceux, qui voudroient que ma plume fut aussi prompte que leurs souhaits, & mon

estude aussi degagée que leur curiosité. Ils trouueront en cet abbregé tout ce qu'on peut desirer pour les principes des armoiries, qu'ils verront plus estendus dans quelques mois au premier volume de mon grand dessein, qui est sous la presse. I'y retiendray la maniere que i'ay suiuie dans mon veritable art du blason, puis qu'elle a eu le bon-heur d'aggreer à ceux que l'Europe consulte, comme les oracles de ces belles connoissances.

Neantmoins quelque succeZ qu'ayt eu cette premiere piece, ie ne fais point de difficulté de la desauoüer, & ie ne la considere que comme vn ouurage abandonné, où s'il m'est permis de parler en peintre en vn art qui n'est que peinture; Ie diray que ie ne l'ay donnée que comme vne esbauche d'vne piece que i'espere rendre plus iuste. Ainsi quelque forte que soit la iustification que i'ay

opposée à la Satire de l'ancien Preuost, Ie suis plus clair-voyant que luy, & ie reconnois dans ce premier ouurage des fautes qu'il n'a pas decouuertes. Sa mauuaise humeur n'a pas esté si perçante que mes reflexions, & ie suis en estat de corriger ce que sa bile a espargné.

Apres cet aueu sincere, ie dois rendre des témoignages publics de reconnoissance à ceux qui m'ont fait part de leurs lumieres.

Monseigneur l'Illustrissime Euesque de Saluces, qui n'est pas moins versé dans la science du blason, que dans les connoissances les plus hautes, m'a éclairci des doutes que i'auois sur la pratique des blasons d'Italie par de tres obligeantes lettres.

Monsieur le Comte de la Sale de la maison des Baillons, m'a communiqué le Prioriste de Florence manuscript.

Monsieur le President de Boissieu,

qui eſt depuis long-temps l'oracle que conſultent tous les curieux m'a donné de belles ouuertures, tant par ſes lettres qu'en ſa conuerſation, & par la communication de pluſieurs anciens titres.

Monſieur de Sautereau Conſeiller au Parlement de Grenoble m'a communiqué vn rare manuſcript.

Monſieur de Ponnat Conſeiller au meſme Parlement, m'a communiqué le manuſcript Eſpagnol de Salazar.

Monſieur le Vicomte de S. Mauris, m'a communiqué diuerſes pieces.

Meſſieurs de S. Mauris & de la Saugerée Chanoines en l'Egliſe de S. Pierre de Mâcon m'ont communiqué le liure des preuues de tous les Chanoines de cet illuſtre Chapitre.

Monſieur de Chaponnay Seigneur de l'Iſle de Mean m'a communiqué diuers iugemens qu'il a rendus en faueur de la Nobleſſe du Lionnois, & du Bourbonnois lors qu'il y eſtoit

Intendant , l'Armorial manuſcript de M. de Montchal, & diuers titres.

Monſieur Speiner Gentilhomme Allemand, m'a enuoyé pluſieurs memoires curieux de ſon Pays.

Monſieur de Roqueueyre Gentilhomme Prouençal , m'a communiqué pluſieurs memoires des familles de Prouence.

Monſieur Virey Conſeiller du Roy & grand Archidiacre en l'Egliſe de Chalon , m'a communiqué la Genealogie manuſcripte de la maiſon de Nucheze dreſſée par l'vn des Meſſieurs de ſainte Marthe, & vn autre manuſcript Italien des Papes & des Cardinaux enſeuelis dans les Egliſes de Rome auec leurs armes & leurs Epitaphes.

Monſieur de Liergues Lieutenant Criminel en la Senechauſſée & Siege Preſidial de Lyon , m'a donné des ſceaux fort curieux, & m'a communi-

qué quantité de monnoyes antiques de diuers Princes.

M. d'Antignate Seigneur de Courbon en Champagne, m'a communiquê des memoires des familles de ſa Prouince.

M. le Cheualier de Guichenon eſt celuy qui contribuë le plus à mon deſſein par la communication de quantité de manuſcripts, & de liures curieux dont ſon cabinet eſt enrichy, par les ouuertures qu'il m'a données aupres de pluſieurs perſonnes ſçauantes & celebres par leurs ouurages. Principalemẽt de M. du Cheſne, & de Meſſieurs de ſainte Marthe qui ſoutiennent la reputation de leurs incomparables Peres, de M. Chifflet, & de M. l'Abbé de Balerne ſon fils tous deux verſez en la connoiſſance de l'hiſtoire, des genealogies, & du blaſon. De M. du Bouchet dont les écrits font aſſez connoiſtre le merite,

& de M. d'Audeul Historien du Comté de Bourgogne, dont ie consulteray les sentimens pour l'entreprise que i'ay faite.

M. de Veyssiere Aduocat au Parlement de Languedoc, m'a enuoyé vn cayer de reflexions sur mon veritable art auec ce compliment obligeant addressé au R. P. Prieur des Celestins.

Le sçauant M. d'Auteserre que l'amitié dont il m'honore me permet de nommer, pendant le seiour qu'il a esté obligé de faire en cette ville ces derniers quinze iours passez, y a lû quelques liures, & celuy-cy particulierement auec vne satisfaction merueilleuse. Il en a loüé extremement & la doctrine, & la pureté du style, & m'a auoüé plus d'vne fois que cette lecture auoit beaucoup addouci les inquietudes que luy donnoient les affaires, qui le retenoient en ce Pays. Quand ie ne verrois pas

dans cet ouurage toutes les choſes, qui le rendent excellent ; l'authorité de ce grand homme, ne me laiſſerois pas dans la liberté de n'auoir pas pour ſon Autheur toute l'eſtime, & toute la veneration que i'auray toûjours pour les perſonnes de grande ſuffiſance & de grand merite. Auſſi fais je vne proteſtation tres ſincere que i'ay pour cet Autheur des ſentimens d'vn tres veritable reſpect, & que ſi dans ces petites obſeruations, il ſemble que i'aye pris les ARMES contre luy, ce n'a eſté qu'apres l'aſſeurance qu'on m'a donnée qu'il aggréeroit. *En effet ie ſuis en eſtat de témoigner mes reconnoiſſances à tous ceux qui me feront la meſme grace.*

M. Chorier Aduocat au Parlement de Dauphiné, qui met ſous la preſſe l'hiſtoire de ſa Prouince, outre la communication qu'il m'a faite de

cette histoire auant qu'on commençast de l'imprimer, m'a fait voir quantité de titres & de memoires, & par vne generosité tout à fait desinteressée m'a offert par auance les armes de toutes les familles de Dauphiné, quoy qu'elles doiuent faire vne partie de son ouurage.

Le Venerable Pere Dom Buat Coadiuteur de la Chartreuse de Meyria, m'a communiqué diuerses choses qui sont le principal ornement de mon Art du blason iustifié.

Le R. P. Louis de Dijon Religieux du Tiers-ordre S. François, m'a communiqué vne methode aisée, & facile du blason, & quoy que i'eusse conuenu auec luy dans la mesme pensée, & que i'en eusse des-ja dressé quelques tables pour mes amis, ie ne luy en ay pas moins d'obligation.

Le R.P. Dom Gabriel Gautier Prieur du Conuent des Celestins de cette ville, m'a procuré diuers memoires.

Le R. P. Bernardin Bauguil Procureur à Rome pour nos cinq Prouinnces de France, m'a enuoyé diuers memoires d'Italie, de Flandres, & de Pologne.

Le R. P. Ioſeph Morete Hiſtorien de Nauarre, m'a enuoyé de beaux titres pour les preuues des armoiries de Nauarre.

Le feu R. P. de S. Aubin, qui a écrit l'hiſtoire de Lyon m'auoit fait communiquer le liure des preuues de Meſſieurs les Comtes de S. Iean.

Le R. P. Mathieu Compain de noſtre meſme compagnie, m'a communiqué quantité de remarques qu'il a faites depuis longues années, des monnoyes, & des medaillons fort curieux; diuerſes genealogies, & des memoires de pluſieurs familles.

Le R. P. Pierre Gras de la meſme compagnie, m'a communiqué le deſſein qu'il auoit eu autrefois pour l'éclairciſſemẽt de la ſciẽce Heraldique

Le R. P. Bertet, qui possede la connoissance de toutes les langues sçauantes, les plus belles recherches de l'histoire, & les sciences les plus eminentes, m'a enuoyé diuers memoires, & ses lettres m'ont valû des bibliotheques entieres.

Le P. Alexandre Mascranny, m'a enuoyé diuers memoires pour le Beaujolois, le Forest, le Bourbonnois, l'Auuergne, & la Prouence.

M. le Tendre Aduocat au Parlement de Paris demeurant à Bourges, m'a fait part de ses lumieres.

M. Gratier, m'a fait voir de rares velins, & des liures curieux qui sont en son pouuoir.

M. Octauio Mey, m'a communiqué des manuscripts, & des liures curieux du blason.

M. Bourgeat, m'a apporté quantité de beaux memoires de Madrid.

M. Cornelio Langermann Citoyen de Hambourg, m'a donné de belles ouuertures pour l'Allemagne.

M. Perron m'a enuoyé de Paris des memoires pour les familles d'Illiers, de Grauille, d'Entragues, &c.

M. Garsin Chanoine Regulier en la Preuosté d'Oulx, m'a enuoyé des memoires pour les familles des Alpes.

Enfin M. l'Abbé le Laboureur illustre par les memoires de Castelnau, la vie du Mareschal de Guebriant, les tombeaux des Personnes illustres, le voyage de la Reyne de Pologne, & d'autres ouurages. M. d'Hozier digne fils d'vn incomparable Pere, dont la memoire est pretieuse dans l'esprit de tous les curieux. M. de Brianuille & quantité d'autres personnes celebres m'ont fait offre de leurs secours, & i'espere auec de si fortes aydes venir à bout de mon entreprise, à laquelle les oppositions du Preuost pourront aussi contribuer.

I'ay aussi receu grand nombre de memoires des familles, par ceux qui

en portent les noms & les armes, & i'en ay desia fait grauer par auance quelques-vnes, en attendant qu'elles ayent toutes place en la premiere partie de mon ouurage.

Ie me vois icy obligé de respondre à la plainte iniuste du Preuost, & de quelques autres personnes, qui trouuent mauuais que i'aye inseré en mon ouurage des familles qui ne sont pas des plus anciennes en Noblesse, surquoy i'ay déja répondu en mes additions, que m'ayant esté libre de donner des figures de fantaisie pour expliquer les termes de l'art, comme Bara, Louuan Geliot, & le sieur Faure des Charmettes ont fait. On ne doit pas trouuer estrange que i'aye fait grace à des maisons, que ie ne pouuois placer dans les autres parties de mon ouurage.

I'ajoûte à cela qu'il me semble qu'il y a de l'iniustice à refuser cet honneur à des Personnes à qui nos

Rois ont accordé les autres Priuileges de Noblesse, & permis expressément de porter des armoiries, & de les faire peindre & representer ou bon leur semblera, comme il est porté par la formule des lettres d'Ennoblissement. Ie vois mesme que ces Ecriuains scrupuleux, qui craindroient d'auoir nommé dans leurs liures vn Gentilhomme s'il n'auoit au moins quatre ou cinq races, y mettent des Bourgeois de Nuremberg, des Marchands de Vormes & d'Ausbourg, & des Hostelliers Suisses, qui portent pour armoiries les figures de leurs enseignes. Ie vois dans les plus celebres liures de blason les armes de plusieurs familles Italiennes, dont les Ancestres sont qualifiez dans le Prioriste de Florence, Corregiaio, Speciale, Calzolaio. Marischalco, Fornaio, Legniaiuolo, Tintore, Beccaio, Vinattiere, Merciaio, Albergatore, Funaiuolo, Ritagliatore,&c. *Pourquoy*

ſerons nous plus ſeueres pour des familles qui font l'honneur de la robe, & du Royaume, ſont-elles de pire condition pour eſtre Françoiſes, & pour eſtre plus connuës, que des Marchands eſtrangers.

Ie fais profeſſion de rendre à tous ceux qui ioüiſſent des droits de Nobleſſe vn honneur qui leur eſt dû, & comme ie ne puis voir ſans indignation les flateries dont on deguiſe l'origine de pluſieurs familles, que l'on veut faire paſſer pour auſſi anciennes que le monde; ie crois qu'il y a de l'iniuſtice à oſter aux Gentilſhommes vn auantage que leur donnent les Souuerains. Ainſi quand ie trouueray parmy nous des exemples dont i'auray beſoin pour l'explication des choſes que ie traite, ie les prefereray aux eſtrangers, pour témoigner que ie n'ay pas moins d'inclination pour l'honneur de ma patrie qu'en ont les Anglois, les Eſpagnols, les

Allemands & les Italiens pour la leur, & qui prennent rarement des blasons chez les estrangers, excepté le P. Petra-sancta, qui escriuant en Latin a escrit pour toute l'Europe. Ie declare aussi que ce n'est pas mon dessein de faire des Eloges des familles, afin d'euiter le plus, dangereux Ecueil du blason; ainsi ie ne parleray point de leur antiquité, & ie ne feray aucune comparaison des vnes auec les autres. Ie donneray seulement la cause historique ou fabuleuse de leurs armes sur la foy des Autheurs qui m'ont precedé, & des memoires qu'on me communiquera sans m'en faire garand i'y mettray toutes les preuues qu'on me donnera, & ie diray quelquefois par occasion les charges que ces familles ont possedées; mais ie ne feray ny Connestables, ny Admiraux, n'y Cheualiers, ny Generaux d'armées de ma façon.

C'est icy seulement la montre de la seconde edition de mon premier ouurage, ou pour mieux dire de la seconde partie du dessein que i'ay entrepris, qui est la premiere dans mon proiet. Ie donne les principes de l'art Heraldique en abbregé sans embarras de preuues & d'authoritez, que ie donneray ailleurs pour l'establissement de chaque chose.

I'ajoûte à cette methode les figures, qui ont paru dans mon veritable art du blason, & ie les explique toutes pour les rendre plus intelligibles à ceux qui ont peine de les ajuster aux regles, & à la pratique des armoiries sans ce secours, qui n'est necessaire qu'à ceux qui commencent seulement à apprendre le blason, & qui n'ont encore qu'vne legere connoissance de ses principes.

Toute cette Methode consiste en l'explication de l'origine des armoiries, de leur definition, & diuision,

& de toutes les parties qui les composent, que i'examine par ordre, & que ie fais suiure des Loix Heraldiques vniuersellement receües.

Ce sont les seules choses dont ie me veux faire garand, & apres le desaueu que i'ay fait de mon premier ouurage, ie ne veux plus respondre que de celuy-cy.



ORIGINE DV BLASON.

LE blaſon n'a commencé qu'à l'occaſion des expeditions militaires de nos François, & les veritables armoiries n'ont eſté vniuerſellement hereditaires que ſous nos Rois de la troiſiéme lignée. Les Loix Heraldiques ont commencé en méme temps,& Philippe Auguſte eſt celuy à qui le plus ancien MS. de blaſon, que nous ayons fut dedié.

Auant ce temps les armoiries eſtoient ſeulement armes de fiefs, comme ſont toutes celles des Souuerains, & comme eſtoient celles des Seigneurs bannerets, qui les portoient differentes ſelon les differentes bannieres des terres dont ils auoient le commandement, quand ils leuoient des troupes pour le ſeruice du Prince : cette ſorte d'armoiries ſemble auoir commencé ſous Charlemagne.

Les figures des anciens boucliers, & des enſeignes militaires des Grecs

& des Romains estoient de simples deuises, qui n'ont iamais serui de marque de Noblesse parmy eux, comme sont les nostres. On peut neantmoins dire qu'elles ont serui de modelle à nos blasons, comme les Hieroglyphes des Egyptiens ont esté les premiers modeles des deuises, que les Italiens nomment *imprese*, dont les premieres regles ont esté données par Paul Ioue.

DEFINITION.

LEs Armoiries, *sont des marques d'honneur d'emaux & de figures determinés, authorisées par le Prince pour la distinction des familles, ou des communautez.*

1. Elles sont *marques d'honneur*, c'est ce qui les distingue des marques des Ouuriers & des Marchands, & des armoiries des Bourgeois de quelques villes, à qui les Souuerains permettent quelquefois d'en porter, comme a remarqué l'Oiseau : car ces armoiries sont bien des marques de distinction, mais elles ne sont pas des marques d'honneur.

2. Ce terme eſt generique, & conuient à tous les ornemens des dignitez que les Latins nomment *inſigma* : auſſi tient-il lieu de genre, & de terme commun en cette definition.

3. Elles ſont d'*Emaux & de figures determinées*, ce qui les diſtingue des ſimboles, des deuiſes, des emblemes, & de toutes les autres peintures ſçauantes, dont les couleurs ſont vagues, & arbitraires.

4. Ie leur donne Emaux & figures, ce qui conuient meſme aux blaſons de purs Emaux, à qui l'eſcu ſert de figure, la ſeule couleur n'eſtant pas armoirie ; autrement les habits & les liurées eſtant des meſmes couleurs ſe trouueroient des blaſons. Ainſi quand les *Rubei* de Florence verroient vn Ecuſſon de gueules auec ſes ornemens ils pourroient dire que ce ſont leurs armoiries : mais ils n'en pourroient pas autant dire des bonnets des Cardinaux, & des Robes de Ceremonie des Preſidens & des Conſeillers de nos Parlemens. C'eſt auſſi la cauſe pour laquelle les anciens manuſcripts, diſent *porte d'or plein : de gueules plein, &c.* comme qui diroit porte

l'escu plein d'or, plein de gueules, &c. aux blasons de partition les traits tiennent lieu de figures, comme l'escu le fait à ceux de simples Emaux; selon ce principe de Geometrie, que *la figure est ce qui est fermé de tous costez, & compris dans ses extremitez.* Figura est quæ sub vno vel pluribus terminis continetur. *Euclid. Element. l.* 1. Ainsi le cercle est vne figure enfermée dans l'enceinte d'vne seule ligne qu'on nomme circonference. O Le Triangle ▽ qui faisoit l'ancien escu, Le Rectangle, □ qui fait la banniere, & le Rhombe, ◇ qui fait le Lozange, sont vrayes figures Geometriques, cõme aussi l'Ouale. ⬯ Tellemẽt qu'il n'est aucun blason sans figure, n'en estant aucun qui ne soit ou dans vn escu, ou dans vne banniere, ou en lozange, ou en ouale.

5. Ces marques d'honneur ne sont marques de noblesse qu'autant que le Prince les authorise; car s'il arriuoit qu'vne famille quelque ancienne qu'elle soit fit roture, elle décheoiroit des droits de Noblesse, & quoy qu'elle pût retenir son ancien blason, il ne se-

roit plus marque d'honneur n'eſtant plus authoriſé, & il faudroit obtenir des lettres de rehabilitation pour le reſtablir en honneur.

6. Elles ſont la diſtinction des familles, que nous reconnoiſſons par leurs blaſons, & c'eſt auſſi la cauſe pour laquelle, il n'eſt pas permis de prendre les armoiries d'autruy dans vn meſme eſtat, quoy que l'on puiſſe auoir vn meſme nom.

7. I'ay ajoûté à mon ancienne definition, *ou des Communautez* pour y comprendre les ſocietez, & les Villes, & les Royaumes, qui ont des blaſons, & qui ſont ſelon les Iuriſconſultes de grandes familles dont le Prince eſt le chef.

8. I'ay retranché de la premiere definition, *données pour recompenſe de quelque ſeruice ſignalé*, parce que le mot de *marques d'honneur* ſemble dire la méme choſe, & que le Prince en pourroit donner de pur gré ſans aucun ſeruice rendu.

DIVISION.

LEs Armoiries se peuuent diuiser en leurs parties essentielles; en leurs especes, & en leurs parties integrantes.

Leurs Parties Essentielles, sont les *Emaux* & les *figures*.

Leurs Especes sont 1. les armes de Domaine ou de fief. 2. Les Armes de Dignitez. 3. Les Armes de Communauté. 4. Les Armes de Concession. 5. les Armes de Patronnage. 6. les armes des Familles.

Les Armes de Domaine se sousdiuisent 1. en armes de *Pretension*, si le domaine est en d'autres mains que celles du Seigneur legitime. 2. en armes de *Succession*, qui sont celles des familles esteintes, qui passent en d'autres familles auec les terres de ceux qui les portoient auparauant, qui en font par les clauses testamentaires des armes de fief d'armes de famille qu'elles estoient: comme sont les *Majorats* d'Espagne, qui multiplient les titres des familles par obligation, & non pas par vanité comme plusieurs s'imaginent. 3. en vrayes

vrayes armes de *Domaine*, comme sont celles de tous les Royaumes, Duchez, & Principautez Soueraines.

Les armoiries de dignité, sont celles qui sont de pures marques de la charge que l'on exerce; elles s'obtiennent auec ces mesmes charges : telles sont les armes du Prefet de la ville de Rome, & des Electeurs qui portent outre les armes de leurs familles les marques de leurs fonctions.

Les armoiries des communautez sont celles des Prouinces, Villes, Ordres, Societez, Academies, &c.

Celles de Concession sont données par le Souuerain, & prises des pieces de leurs armes, en quoy elles sont differentes, des autres armes qui doiuent estre données ou authorisées par le Prince.

Celles de Patronnage sont celles des Patrons, qu'on ajoûte aux siennes pour marque de reconnoissance ou de dependance.

Enfin les veritables armoiries dont ie traite particulierement sont celles des familles, qui sont les blasons dont vne maison est distinguée de l'autre.

C'eſt à celles-cy proprement que conuient ma definition, qui n'eſt point pour celles des dignitez, de Patronnage, de Domaine, & de Conceſſion que ie definiray ailleurs.

Les Parties integrantes du blaſon ſont 1. l'Ecu, 2. les Emaux, 3. les Partitions, 4. les Figures, 5. les ſupports, 6. le Tymbre, 7. le Cimier, 8. la deuiſe, 9. le cry de guerre, 10. les briſures, 11. les marques des Dignitez, 12. les Bannieres, 13. les Ordres, 14. les autres accompagnemens de l'Eſcu.

L'ESCV.

L'Eſcu a eu de differentes formes ſelon la diuerſité des temps & des Pays. L'antique eſtoit couché auec le caſque aſſis ſur l'angle ſeneſtre. Sa figure la plus ordinaire eſtoit triangulaire, vn peu arrondie aux coſtez.



L'Eſcu en banniere des Seigneurs Bannerets eſtoit quarré.



Quelques-vns des anciens ont eſté échancrez à droit pour ſeruir d'arreſt à la lance, en haut pour eſtre facilement accollez, & aux

deux costez pour le reposer sur les bras  Les Italiens se seruent plus souuent de l'Ouale, particulierement les Ecclesiastiques. 

Les Espagnols  le portent arrondi en bas.

Les Allemands  le forment de differentes façons. 

La Lozange sert  de sol aux armoiries des filles.

Les Ecus partis ou accollez aux femmes mariées.  

LES EMAVX.

LEs Emaux sont les *Metaux*, & les *Couleurs*.

Les Metaux, son *or* & *argent*; ou iaune & blanc.

Les Couleurs sont *Azur*, qui est bleu, *Gueules*, qui est rouge: *Sinople* qui est verd, & *Sable* qui est noir.

On adjoûte à ces couleurs la *Carnation*, pour les parties du corps humain.

Les couleurs naturelles, des Plantes

& des animaux, &c. Ainſi le pourpre ſert pour les raiſins, pour les meures, & pour quelques autres fruits.

Quelques nations ont ajoûté le tané, l'orengé, le gris, &c. Mais les exemples en ſont ſi rares qu'ils ne peuuent pas faire loy.

Outre ces Emaux, il y a deux pannes ou fourrures, qui ſont *hermines* & *vairs*, dont ie donne les figures en teſte des autres auec celles des hachures.

On repreſente les Emaux ſur les tailles douces, par le moyen des hachures.



L'*or* eſt pointillé.



L'*argent* eſt tout blanc.

L'*azur* eſt repreſenté par des traits horizontalement.



Le *gueules*, par des traits perpendiculaires.



Le *ſinople*, par des traits diagonaux de droit à gauche.



Ceux qui admettent le pourpre, le repreſentent par des traits diagonaux, de gauche à droit.



Enfin le *ſable* ſe marque tout noir, ou par des traits croiſez.



LES PARTITIONS.

LEs Partitiõs ſont des traits, qui partagent l'eſcu en pluſieurs parties. Quelques-vnes de ces partitions ſont ſimples, & ce ſont celles, qui le diuiſent en deux, trois ou quatre parties égales, & qui font le coupé, le party le tranché, le taillé, le tiercé & l'écartelé.

Le coupé ſe fait par vn trait horizontal, qui diuiſe l'eſcu en deux parties égales.



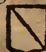
Le Party ſe fait par vne ligne perpendiculaire, qui partage l'eſcu en deux parties égales.



Le Tranché ſe fait par vn trait diagonal tiré de l'angle droit du haut de l'eſcu à l'angle gauche de la pointe.



Le Taillé luy eſt oppoſé, & ſe forme par vne ligne diagonale de l'angle gauche de l'eſcu au droit de la pointe.



Il y a encore d'autres partitions, qui ne diuiſent pas l'eſcu en deux parties égales, & celles-là ſont

l'addextré, le senestré, l'emanché, l'enchaussé, l'enclaué, &c. de mesme les partitions ordinaires reçoiuent diuerses alterations qui font naistre beaucoup de termes, mais ces figures sont peu frequentes, ainsi ie les reserue pour le grand ouurage.

Le Tiercé de deux traits, qui partagent l'escu en trois pieces égales, selon toutes ses dimensions. Ainsi il y a tiercé en fasce,  tiercé en pal,  tiercé en bande,  & tiercé en barre. 

L'Ecartelé est de deux manieres, en croix & en sautoir. L'écartelé en croix qui se nomme simplement ecartelé, se fait par deux traits croisez, qui partagent l'escu en 4. quartiers egaux. 

L'Ecartelé en sautoir, se forme auec les deux lignes diagonales croisées en sautoir. 

De ces quatre lignes iointes ensemble se forme le party, coupé, tranché, taillé dans vn méme escu. 

Outre ces partitions qui tiennent toutes lieux de figures dans le blason; Il y en a d'autres qui ne

ſeruent qu'à la diſtinction des quartiers des Alliances, de Patronnage, de Conceſſion, &c.

Les figures ſuiuantes en fourniſſent des exemples.

party, coupé, tiercé, ecartelé



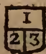






coupé de 2. coupé my-party.





Party le 1. ecartelé le 2. coupé. Party de 2. coupé d'vn. Party d'vn coupé de deux. Party de 2. coupé de 2.









Pour compter les quartiers differens des ecartelures, & pour les blaſonner par ordre, il faut ſuiure celuy que i'ay marqué par des chiffres. Au party on dit ſimplement, M. porte de ... party de ... où M. porte party au 1. de .... qui eſt de .... au 2. de .... qui eſt de ... M. porte de .... coupé de ..... de méme tiercé, ou party de deux, ou coupé de deux, qui font trois quartiers au 1.

de .... au 2. de ... au 3. de ... voyez cy-apres Luzignan.

Pour l'ecartelé, ſi tous les quartiers ſont differens, on dit au 1. de .... au 2. de .... au 3. de ... au 4. de .... Si le 1. & le 4. le 2. & le 3. ſont ſemblables, on dit au 1. & au dernier de.... au 2. & 3. de.... ainſi des autres à proportion.

Pour blaſonner facilement vn ecuſſon à pluſieurs quartiers, il faut ſeulement obſeruer auec ſoin le nombre des traits; & dire party d'vn coupé de 2. party de deux coupé d'vn, ou de ſix quartiers; party de deux, coupé de deux ou de neuf quartiers, au 1. de .... au 2. de .... &c.

On met ſur les partitions des Ecuſſons ſur le tout, comme vous verrez aux armes des Ducs de Leſdiguieres, d'Vſez, de Mortemar, &c. & ces ecuſſons ſur le tout ſont quelquefois partis comme celuy du Marquis de S. Chamond: quelquefois ecartelez, quelquefois il y a vn ecuſſon ſur le tout de chaque grand quartier, & vn ſur le tout du tout; dont ie donneray des exemples dans mon grand ouurage.

FIGVRES.

LEs figures des armoiries ſont ou PROPRES du blaſon, ou NATVRELLES, ou ARTIFICIELLES, ou CHIMERIQVES.

Les figures PROPRES du blaſon, ſont de quatre ordres. 1. Les traits qui tiennent lieu de figures, & qui font le party, le coupé, &c. dont i'ay parlé en l'article precedent. 2. Les pieces honorables qui occupent la troiſieſme partie de l'eſcu. 3. Les diminutions des pieces honorables. 4. Certaines figures, qui pour eſtre des repreſentations des choſes artificielles ne laiſſent pas d'eſtre du bel vſage du blaſon, & de ſa premiere inſtitution.

Les Pieces honorables, ſont le chef, la faſce, la bande, le Pal, la barre, le cheuron, la croix, le ſautoir, la bordure, & l'orle, receües par les anciens Herauts. I'y ajoûte le chef pal, la Champagne, le Pairle, le quartier. Le giron, & l'Ecuſſon qui ne me ſemblent pas moins pieces honorables, & qui n'ont eſté omiſes par les anciens Herauts,

qu'à cause que les exemples des trois premieres, estoient fort rares en la pratique des armoiries.

Toutes les pieces tiennent dans leur iuste largeur la troisiesme partie de l'escu, excepté le quartier & le giron qui n'en occupent que la quatriesme.

Les diminutions sont le *Comble*, qui est vn chef diminué; La *Diuise*, qui est vne fasce diminuée d'vn tiers. Les *Trangles*, qui sont des fasces diminuées en nombre impair; & les *burelles*, qui sont leurs diminutions au nombre pair, au nombre de dix ou plus. Les *Iumelles*, sont comme des rubans, ou des fasces qui n'ont que la cinquiéme partie de leur largeur;& qui se mettent tousiours deux à deux; on les peut metre en fasce, en pal, en bande, en barre, en sautoir, en croix, & mesme en cheuron: mais ie trouue que les anciens Herauts ont nommez ces trois dernieres sortes; sautoirs iumellez, croix iumellées, cheurons iumellez. Les *Tierces* sont de la mesme largeur, & se mettent trois à trois dans les mesmes situations. Le *baston Pery*, selon les anciens Herauts qui est d'vn tiers moins large que la bande. La *Cottice* qui n'a que la moitié

de la bande, & le *filet* qui n'en a que le quart. Les Espagnols nomment *baston* le *Pal* qui est diminué d'vn tiers. Il semble aussi que nos anciens Herauts ayent esté de ce sentiment, & que c'est pour cela qu'ils ont nommé l'autre pery en bande. Le demy-pal se nomme *Vergette.* L'*Estaye* a le quart de la largeur du Cheuron. Le *Flanquis* le Tiers du sautoir, la *filiere* le quart de la bordure, que l'on ne void gueres qu'engreslée, d'où vient qu'on la nomme simplement *engreslure.* La croix qui n'a que sa quatriéme partie se nomme *filet* en croix: quelques-vns ont voulu nõmer *Estrez*, celle qui n'a que sa moitié. Le *quãtõ* est le quartier diminué d'vn tiers.

Les pieces honorables multipliées iusques à six ne passent pas pour diminuées, ainsi on dit simplement fascé de six, bandé, palé, &c.

Les figures honorables du quatriéme ordre, sont les points equipollez; l'Echiquier, l'emanché, l'emmanché, le trescheur, les frettes, les lozanges, les billettes, les macles, les rustres, les vires; les annelets, les tourteaux, les besans, le pappellonné, le diaspré, le plumeté, &c.

Les figures NATVRELLES, sont suffisamment connoissables, ce sont

Les *Astres*, Soleil, Lune, Croissans, Estoiles.

Les *Meteores*; Cometes, Arc-en-ciel, &c.

Les *Elemens*; Flammes, goutes d'eau.

Les *Portions des Elemens*; Montagnes, Isles, Riuieres, Mer, &c.

Les *Pierres & Pierreries*; Cailloux, diamans, rubis, &c.

Les *Plantes*; Arbres, herbes, fleurs, fueilles, fruits, &c.

Les *Animaux*; Oiseaux, poissons, quadrupedes, reptiles, insectes, &c.

Le *Corps humain & ses parties*; teste, bras, iambes, costes, yeux, cœurs, mains, os, &c.

Les *figures des Anges* sous forme humaine, qu'on peut aussi ranger entre les figures chimeriques.

Les figures ARTIFICIELLES, sont de plusieurs sortes.

D'Instrumens *des ceremonies sacrées, & Royales*; Calices, ciboires, chandeliers, gonfanons, encensoirs, &c. Sceptres, couronnes, &c.

Des instrumens de *guerre*: Espées,

lances, dards, chauſſe-trappes, brulots, trompettes, tambours, molettes d'eſperon, arcs, piques, fleches, maſſes d'armes, haches, eſpieux, eſtriers, &c.

Inſtrumens de *Chaſſe* & de *Peſche*: Cors, couples de chiens, retz, hameçons, naſſes, harpins, &c.

Inſtrumens des *Arts mechaniques*; Marteaux, douloires, buttes, raſteaux, herſes, pales, charruës, chariots, jougs, roües, fers de moulin, &c.

Inſtrumens de *Muſique*; Violons, flutes, ſifflets, harpes, haubois, &c.

Les *Vtenſiles de Menage*, & batterie de *Cuiſine*. Peignes, broſſes, miroirs, chaudieres, marmites, poëles à frire, grils, &c.

Les *Habits*: Chapeaux, bonnets, houſſettes, bottes, bottines, ſouliers, chemiſes, gands, &c.

Les *Baſtimens*; Tours, Villes, Chaſteaux, donjeons, creneaux; pans de murs, auant-murs, breteſches, maiſons, ponts, Egliſes, &c.

Les figures CHIMERIQVES, ſont celles qui ne ſont point ſubſiſtantes, & qui ſont des inuentions des fables, ou du caprice : comme les Centaures, harpies, hidres, chimeres, &c.

ATTRIBVTS DES FIGVRES.

L'Vne des plus considerables difficultez du blason, est l'explication des attributs des figures, qui sont en grand nombre ; ce sont les termes dont on se sert pour enoncer leurs situations, & leus differences : ie me contente de mettre icy tous les termes de ces attributs dont les plus necessaires se trouueront expliquez à l'occasion des figures qui suiuent cette methode, ie reserue les autres pour le grand ouurage. Les voicy tous.

Abbaissé, accollé, accompagné, accorné, accosté, accroupy, acculé, addextré, adossé, affronté, aiguisé, ajouré, aislé, alezé, allumé, anché, ancré, anglé, animé, antique, appaumé, appointé, ardent, armé, arraché, arresté, arrondi, assis.

Baillonné, bandé, barbé, bardé, barré, bastillé, bataillé, becqué, besanté, bigarré, billetté, bordé, bouclé, bourdonné, boutonné, bretessé, brisé, brochant, burellé.

Cablé, cabré, canelé, cantonné, ceintré, cerclé, chappé, chapperonné, chargé, chastelé, chaussé, chenelé, cheuillé, che-

uronné, clariné, cleché, cloüé, colleté, componné, contourné, contrebandé, contrebarré, contrebreteßé, contrecartelé, contrecomponné, contrefascé, contrefleuré, contrepallé, contrepassant, contrepotencé, contre-vairé, cordé, cotticé, couché, coulißé, coupé, couplé, courant, courbé, couronné, cousu, couuert, cramponné, crenelé, cresté, croïsé.

Danché, decoupé, de l'vn en l'autre, demembré, denté, dentelé, deux vn, diademé, diaspré, diffamé, diuisé, donionné, dragonné.

Ecartelé, echiqueté, ecoté, effaré, elancé, emanché, embouté, embraßé, emmanché, emmuselé, empenné, empietant, empoigné, enchaußé, encoché, enclaué, enclos, endenté, enfilé, englanté, engoulé, engreslé, enguiché, enleué, ensanglanté, enté, entouré, entrauaillé, entrelaßé, entretenu, equippé, equippollé, esbranché, escaillé, esclaté, esclopé, escorché, espanoüy, esployé, essorant, essoré, estincelant, estincelé, euiré.

Failli, fascé, faux, fiché, fier, fierté, figuré, flambant, flangué, fleuré, fleuri, florencé, flotant, forcené, frangé, fretté, fruité, fueillé, furieux, fuselé, fusté.

Gay, Garny, gironné, gorgé, grené, grilleté, gringolé, guiuré.

Habillé, haußé, haut, herissonné, herminé, hersé, houßé.

Issant, Iumellé.

Lampaßé, langué, leopardé, leué, lié, lionné, lorré, lozangé, l'vn sur l'autre.

Mal ordonné, mal-taillé, mantelé, marché, mariné, marqueté, marrelé, masqué, massonné, membré, miraillé, monstrueux, montant, morné, mortaisé, moucheté. mouuant, my-party.

Naissant, naturel, nebulé, neruė, noüé, noüeux, nourry.

Ombré, ondé, onglé, oreillé, ouuert.

Paillé, Paissant, palißé, pallé, papelonné, party, pasmé, passant, paßé en sautoir, paté, peautré, pendant, percé, perché, pery, pignonné, plié, plumeté, pommetté, posé, potencé.

Raccourcy, ramé, rampant, rangé, rauissant, rayonnant, recercelé, recoupé, recroiseté, rempli, resarcelé, retrait, rompu, roüant,

Saillant, sanglé, sellé, semé, senestré, sommé, soustenu, sur le tout, sur le tout du tout, surmonté.

Taillé, terraßé, tiercé, tigé, timbré,

tortillant, tourné, tracé, tranché, treilliſſé, trois deux vn.

Vairé, vergetté, versé, veſtu, vilené, virolé, viuré, vuidé.

Voila tout ce qui concerne le vray blaſon, en voicy les ornemens & les pieces accidentelles.

LES SVPPORTS.

LEs *Supports* & les *Tenans*, que l'on confond ordinairement ſont differens.

Les *Tenans*, ſont les figures des Anges & des hommes, qui tiennent l'eſcu l'action de tenir eſtant ſeulement propre des hommes. Les dieux de la fable, & les Centaures ſont auſſi *tenans*, parce que les premiers ſont repreſentez ſous forme humaine, & les autres en ont la moitié, & principalement les mains dont ils tiennent.

Les *Supports*: ſont toutes ſortes d'animaux qui ſupportent l'eſcu.

Il y a encore les *Soutiens*: comme ſont les arbres, & autres choſes ſemblables auſquelles l'eſcu paroit quelquefois attaché.

Il y a ordinairement deux tenans, ou deux ſupports aux armes, quelquefois vn ſeul, & quelquefois en plus grand nombre que deux.

Ils ſont ou de deux animaux ſemblables, ou de deux animaux differens, ſouuent des meſmes qui ſont dans l'eſcu, & ſouuent d'autres que ceux qui ſont dans l'eſcu.

Ils ont auſſi leurs emaux particuliers.

TYMBRE ET COVRONNEMENT DE L'ESCV.

LE Tymbre, eſt le caſque ou heaume qu'on met ſur l'eſcu, dont on a commencé ſeulement depuis quelques années à obſeruer le nombre des grilles, pour la difference des conditions.

On fait ceux des Souuerains ouuerts, ou la viſiere leuée, & on les place de front.

Ceux des Princes & des Ducs ſeulement la viſiere leuée à demy.

On donne onze grilles à ceux des Marquis, neuf à ceux des Comtes, Vidames, & Vicomtes, ſept aux Barons, cinq aux Cheualiers & vn peu

tourné : trois aux ſimples Gentilshommes de race, & mis en pourfil, fermé, & ſans grilles aux nouueaux Annoblis, & contourné aux Baſtards.

Les ſimples Gentilshommes mettent ſur le caſque vn tour de liurée des emaux de l'eſcu, qu'on nomme *bourlet, treſque, torque, tortil.*

Les Empereurs y mettent vne Thiare Imperiale, faite comme la Thiare Perſane, comblée d'vne couronne fermée d'or.

Les Rois ont auſſi la couronnne fermée, celle de France eſt fleuronnée de fleurs de lys, celles des autres Rois le ſont de fueilles de Ache comblées d'vne croix. Celle des Rois d'Angleterre eſt fleuronnée de croix & de fleurs de lys. Celle des Ducs de Sauoye Rois de Chypre, eſt terminée par vne croix trefflée de S.Maurice.

Celle du grand Duc eſt ouuerte, à hautes pointes auec vne fleur de lys eſpanoüye de Florence.

Les Princes de la maiſon de France, la portent ouuerte & fleurdeliſée.

Les Ducs la portent à fueilles de Ache.

Les Marquis, de trois fueilles de Ache meslées à des perles montées.

Les Comtes, ont la couronne de Perles.

Les Barons, le bonnet greslé de Perles.

LE CIMIER, ET LES LAMBREQVINS.

LE Cimier est la piece qui se met sur le casque, & qui est la plus esleuée des armoiries.

On le fait de toutes sortes de figures, comme animaux, plantes, membres d'animaux, choses artificielles, &c. & souuent de plumes de Paon, de Heron, d'Austruche, &c.

Les Allemands y mettent souuent des bonnets plats, ou eleuez & pointus, & des tuyaux de plumes.

Les animaux n'y sont le plus souuent qu'à moitié corps ou naissans. Ils y peuuent estre entiers.

On met aussi des vols en cimier, ce sont des aisles des Emaux de l'escu, quelquefois ce vol est fait de deux bannieres, & pour lors on le nomme vol banneret.

Les *Lambrequins*, ſont des volets pendans du caſque, qui enueloppent l'eſcu; ils doiuent eſtre des emaux du blaſon, à cauſe qu'ils ſont la liurée du Cheualier priſe des emaux de ſes armes.

Ils eſtoient autrefois ſimples, maintenant ils paroiſſent hachez, & decoupez artiſtement, d'où eſt venu le nom de *hachemens*, qu'on leur donne.

De ces Lambrequins eſt venu l'vſage des manteaux qui enueloppent les armes des Princes, & des Ducs & Pairs; & des pauillons qui couurent celles des Rois.

LA DEVISE, ET LE CRY DE GVERRE.

LA Deuiſe n'eſt qu'vn ornement acceſſoire des armoiries introduit pour les tournois, & demeuré depuis en blaſon.

Il y en a de cinq ſortes, 1. de ſimples lettres, comme le F. E. R. T. de l'ordre de Sauoye. Les trois F.F.F. des Felix.

2. De mots ſeuls, comme *En ſeaulté*, deuiſe de la maiſon de Riuoire en Dauphiné. Quelquefois les figures de l'eſcu

ſont comme le corps de la deuiſe, à qui l'on ajoûte ſeulement des paroles ſans autre figure : comme *Marcillac* en Languedoc, qui porte d'azur à arois roſes d'argent, porte pour deuiſe. *Nunquam Marceſcent.*

3. De Sentences entieres, comme *Lugny.* LE CONTENT EST RICHE.

4. De figures ſeules, comme le Seigneur de Chaumont de la maiſon d'Amboiſe, portoit pour deuiſe. Le Veſuue enflammé pour alluſion à ſon nom. *Chau mont.*

5. De mots & de figures, comme Sauoye Raconis des Vergettes, auec ces mots. *Tout net.*

Le Cry de guerre, eſt le mot dont les familles ſe ſont autrefois ſeruies pour rallier les troupes qu'elles auoient droit de leuer, & de conduire pour le ſeruice du Prince.

Le nom de ces familles eſtoit le cry le plus ordinaire.

Il y en d'autres de deffy, d'inuocation, d'incitation, de joye, &c.

1. De deffy. Celuy de Champagne. *Paſſauant li meillor.*

2. D'inuocation. Montmorency.

Dieu ayde au premier Chreſtien.

3. D'incitation. Clermont-Montoiſon. *A la recouſſe Montoiſon.*

4. De joye. Les Ducs de Bourgogne. *Mont-joye au Noble Duc.*

LES ORNEMENS DES DIGNITEZ.

IL y a diuers ornemens des dignitez, ſelon leurs differences.

Ie les reduis à cinq chefs, qui ſont les *dignitez Eccleſiaſtiques*, les *Politiques*, les *offices de la maiſon Royale*, les *Militaires*, & les *dignitez de la robe*.

Pour les ECCLESIASTIQVES, le Pape porte la Thiare ou Triregne fait de trois couronnes, dont eſt cerclé vn bonnet rond eleué, auec deux pendans comme ceux des mitres. Il met auſſi deux clefs derriere l'eſcu, l'vne d'or l'autre d'argent : il les mettoit autrefois au deſſus de l'eſcu, comme on les void ſur quelques vnes des monnoyes des Papes, & en diuers endroits d'Auignon.

Les Cardinaux mettent ſur leurs armes le chapeau rouge à 15. houpes de châque coſté.

Les Archeuesques le mettent verd à dix houpes, & accollent l'escu d'vne croix, que les Primats, Patriarches, & Legats mettent à double trauerse.

Les Euesques le mettent aussi verd à six houpes, la mitre de front & la crosse tournée en dehors.

Les Abbez mitrez mettent la mitre vn peu tournée, & la crosse en dedans. Ils mettent aussi le chapeau noir de six houpes.

Les Protonotaires, mettent le chapeau de mesme couleur à trois houpes seulement.

Les Abbesses, mettent la crosse derriere l'escu, le chapellet autour.

Les Prieurs accollent l'escu d'vn bourdon mis en pal.

Les Chantres d'vn baston de cœur, ou d'vne masse de Chapitre.

Les Religieux de S. Denis, mettent en chef les armes de l'Abbaye, & le chapellet autour de l'escu.

Pour les dignitez POLITIQVES. Les Rois posent leurs armes sous vn grand pauillon doublé d'hermines, comblé de la couronne Royale: celuy de France est semé en dehors de fleurs

de

de lys. Leur eſcu eſt entouré des colliers de leurs ordres, & ſoutenu par leurs tenans ou ſupports.

Les Ducs & Pairs enueloppent les leurs d'vn manteau doublé d'hermines, armoyé au dehors des pieces de leurs blaſons ſur les replis. Ils les accoſtent auſſi de deux palmes s'il n'eſt entouré de quelque ordre.

Pour les OFFICES DE LA MAISON ROYALE. Le grand Maiſtre accolle ſon eſcu de deux baſtons de vermeil doré, dont les bouts d'en haut ſe terminent en couronnes Imperiales Françoiſes, c'eſt à dire fermées & fleurdeliſées.

Le grand Chambellan, porte pour marque de ſa dignité deux clefs d'or paſſées en ſautoir, dont les anneaux ſe terminent en couronnes Imperiales Françoiſes.

Le grand Eſcuyer, accoſte ſon eſcu de deux eſpées en fourreau auec leurs ceintures ſemées de France.

Le grand Tranchant, met ſous ſes armes vn couſteau & vne fourchette paſſez en ſautoir: le manche ſemé de France & terminé en couronne.

Le grand Aumoſnier, met ſous les ſiennes vn liure marqué de l'eſcuſſon de France.

Le grand Echanſon, met ſous les ſiennes deux bouteilles ſemées de France.

Le grand Panetier, a pour marque de ſa charge la nef d'or, & le cadenat que l'on met à coſté du couuert du Roy.

Le grand Veneur, a pour marque de la ſienne deux grands cors de chaſſe auec leurs attaches à coſté de l'eſcu de ſes armes.

Le grand Fauconnier, y met deux leurres.

Le grand Louuetier, deux teſtes de loup de front.

Le grand Preuoſt, deux faiſſeaux de verges d'or liez de cordons d'azur auec la hache d'armes paſſez en ſautoir.

Le grand Marechal des Logis, vne maſſe & vn marteau d'armes paſſez en ſautoir au deſſous de l'eſcu.

Le Surintendant des finances, accoſte ſon eſcu de deux clefs miſes en pal, & terminées en couronnes.

Les charges MILITAIRES, ſont le Conneſtable, l'Admiral, les Marechaux

de France, le Colonel de la Caualerie, le Colonel de l'Infanterie, & le grand Maistre de l'Artillerie.

Le Conneſtable, accoſtoit ſon eſcu de deux mains armées à l'eſpée nuë leuée.

Les Marechaux de France, accollent leur eſcu de deux baſtons ſemez de France & paſſez en ſautoir. Ils y ont mis autrefois des haches d'armes, comme on void en leurs monumens.

L'Admiral, accolle le ſien d'vn anchre d'or, ou de deux paſſez en ſautoir de meſme email.

Le Colonel de l'Infanterie, met quatre ou ſix drapeaux des couleurs du Roy, ſçauoir blanc, incarnat, & bleu.

Le Colonel de la Caualerie, met quatre cornettes de France.

Le grand Maiſtre de l'Artillerie, met deux canons accullez ſous ſon eſcu.

Les dignitez de la ROBBE, ſont celles du Chancellier, & des Preſidens.

Le chancelier a pour marques de ſa dignité le mortier de toile d'or rebraſſé d'hermines, poſé ſur le Tymbre de ſes armes, duquel ſort pour cimier vne figure de Reine repreſentant la France tenant à la main droite le ſceptre, & à

la gauche les grands sceaux du Royaume, & derriere l'escu de ses armes deux grandes masses d'or passée en sautoir, auec le manteau d'ecarlate, orné de rayons d'or vers le haut & fourré d'hermines.

Les Presidens mettent le mortier de velours noir, bordé de deux galons d'or sur le Tymbre. Les premiers Presidens placent l'escu de leurs armes sur vn manteau d'ecarlate fourré de petit gris.

ORDRES.

LEs Cheualiers entourent l'escu de leurs armes des colliers des ordres qu'ils portent; comme font les Cheualiers du S. Esprit, de S. Michel, de la Toison, de l'Annonciade, de la Iartiere, &c.

Les Commandeurs de Malte accollent l'escu de la croix de l'ordre, & ajoûtent à leurs armoiries vn chef des armes de la Religion, & vn chapellet autour de l'escu.

Le grand Maistre met ses armes sur vn manteau noir, marqué des mysteres

de la paſſion en broderie blanche & bleüe, auec les cordons houpez blancs & noirs. Il porte auſſi la couronne de Prince, & le bonnet noir en forme de toque.

Les ſimples Cheualiers mettent ſeulement le chapellet autour de leur eſcu, & vn chef des armes de la Religion ſur les leurs.

Les Cheualiers de S. Maurice, ceux de S. Iacques, d'Auis, de Calatraua, de Monteſa, d'Alcantara, &c. accollent l'eſcu de la croix de l'ordre. Celle de S. Maurice eſt trefflée, & d'argent: celle de S. Iacques en forme d'eſpée antique, & de gueules: celle d'Auis fleurdeliſée, & de ſinople: celle de Calatraua fleurdeliſée, & de gueules: celle d'Alcantara, de ſinople: celle de Monteſa, de gueules, &c.

Les Anciens Cheualiers & Gentilshommes de race mettoient l'eſpée à coſté de l'eſcu, ou deſſous, ou derriere, comme i'ay montré au chap. X. de l'art du blaſon iuſtifié.

Les Prelats aſſociez à l'ordre du ſaint Eſprit, & les Officiers de l'ordre entourent leur eſcu du cordon bleu dont pend la croix de l'ordre

BANNIERES.

LEs anciens Seigneurs Bannerets, & les Princes mettent des bannieres à costé de l'escu de leurs armes, ou passées derriere en sautoir.

On fait pour l'ordinaire porter ces bannieres par les tenans & supports; ainsi les deux Anges qui soutiennent l'escu de France, portent aussi les bannieres de France: & deux dragons celles de Portugal.

On met quelquefois en ces bannieres les anciennes armes de la famille, quand elle en porte d'autres par succession ou pour autre cause; ainsi la maison de Bournonuille porte deux bannieres armoyées d'or à trois loches de sable, qui estoient ses anciennes armoiries.

Les Colonna d'Italie, & les Toledes d'Espagne, mettent autour de leurs armoiries quantité de bannieres, qui sont des marques de celles que ceux de ces familles ont autrefois enleuées aux ennemis.

AVTRES ACCOMPAGNEMENS DE L'ESCV.

LEs Veuues mettent vne cordeliere autour de l'eſcu de leurs armes, & la pratique en eſt venuë d'Anne de Bretagne.

Les Princeſſes y mettent des Palmes.

Les femmes des lacs d'amour.

Les filles des guirlandes de fleurs.

Les Religieuſes, des chapellets ou des couronnes d'Eſpines.

LOIX HERALDIQVES.

1. ON ne doit pas mettre couleur ſur couleur, ny metal ſur metal, en armoiries : mais ſi le champ eſt de couleur les figures qui le couurent doiuent eſtre de metal, & de couleur s'il eſt de metal.

2. Les armoiries de metal ſur metal, ou couleur ſur couleur ſont fauſſes, ou à enquerir, comme celles de Ieruſalem.

3. Les fourrures ſe pratiquent indifferemment pour couleur, ou pour metal, quoy qu'elles paſſent plus regulierement pour metal.

4. Le semé de France a le priuilege des fourrures, comme on voit aux armes des Eglises de Paris, de Mâcon, & de Châlon, du Duc & Pair de Langres, du Comte & Pair de Bauuais.

5. Le seul chef du nom, & des armes a droit de les porter pleines : tous les autres les brisent, & distinguent, ou en adioutant quelque piece, ou en retranchant, ou changeant les emaux, ou l'assiete des pieces, ou ecartelant d'autres armes. *Cette Loy n'est pas receuë en Espagne, ny en Allemagne, ny vniuersellement en France.*

6. Pour blasonner vn escu on commence tousiours par le champ ; apres on specifie les figures, leur situation, nombre, &c. disant par exemple, *France* d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux & vne.

7. Le seul escusson auec ses emaux, & ses figures est de l'essence du blason, & les armoiries de la famille sont blasonnées quand on a specifié ces deux choses; le reste n'estant qu'ornement.

8. En blasonnant les figures, on commence par la principale : toutes les pieces honorables tiennent rang de

principales, excepté le chef, & la bordure, quand il y a d'autres pieces dans l'escu : ainsi pour blasonner les armoiries des *Flottes*, & des *Salvaings* de Dauphiné qui sont representées cy-apres, on dit ; *Flotte* porte lozangé de gueules, & d'argent au chef d'or. *Salvaing* porte de l'Empire à la bordure de France. Pour toutes les autre, *fasce, pal, bande, barre, cheuron, croix, sautoir, pairle, &c.* On commẽce par celles, sinon qu'elles fussent brochantes sur quelqu'autre piece, comme *Gex* Barons de S. Christofle en Faucigny, portent d'azur au lyon d'or à la fasce de gueules brochant sur le lyon, chargée de 3. roses d'argent.

9. Les figures qui se font par des simples traits, comme les partitions, les pieces honorables, & toutes les autres que i'ay nommées ailleurs propres du blason, font les armoiries les plus belles selon l'art.

10. Les animaux les plus nobles font les plus belles armes entre les naturelles, comme l'aigle, le lion, le dauphin, &c.

11. Les animaux se doiuent mettre en la posture la plus noble, & la plus

conuenable à leur naturel; ainsi le lion est ordinairement rempant, l'aigle esployé, le dauphin courbé, la chevre saillante, &c.

12. Ces mesmes animaux doiuent estre tournez à droit. *Ces loix ne sont pas neantmoins tellement generales, qu'elles n'ayent des restrictions.*

13. Les armes les moins chargées sont les plus belles à voir.

14. Les seantes partitions ont le mesme aduantage, ie nomme seantes partitions les pieces honorables accompagnées d'autres moindres pieces dans vne iuste disposition, comme sont les pieces mises en la figure des termes expliquez sous le nom de pieces accompagnées.

15. Pour blasonner les escus partis, & ecartelez, on commence au coupé, au tranché, & au taillé par le quartier le plus haut, au party par le droit, à l'ecartelé par les deux d'en haut, puis par les deux d'embas en cet ordre. 1.2. 3.4.

I'ajoute ces principes les plus necessaires en vers pour aider la memoire de ceux qui aprenent le blason.

ABBREGE' DV BLASON EN VERS.

LE blason composé de differents emaux.
N'a que 4. couleurs, deux pannes, deux metaux,
Et les marques d'honneur qui suiuent la naissance,
Distinguent la noblesse, & font sa recompense.
Or, argent, sable, azur, gueules, sinople, vair,
Hermine au naturel, & la couleur de chair,
Chef, pal, bande, sautoir, fasce, barre, bordure,
Chevron, pairle, orle, & croix de diuerse figure,
Et plusieurs autres corps nous peignent la valeur
Sans metal sur metal, ny couleur sur couleur.
Supports, cimier, bourlet, cry de guerre, deuise,
Colliers, manteaux, honneurs, & marques de l'Eglise
Sont de l'art du blason les pompeux ornements.
Qui se tirent aussi de tous les Elements,
Les Astres, les rochers, fruits, fleurs, arbres, & plantes,
Et tous les animaux de forme differentes,
Seruent à distinguer les illustres maisons,
Et des Communautez composent les blasons.
De leurs termes precis enoncez les figures,
Selon qu'elles auront de diuerses postures.
Le blason plein eschoit en partage à l'aisné;
Tout autre doit briser comme il est ordonné.

EXPLICATION DES FIGVRES *du veritable Art du blaſon.*

LA difficulté que trouuent quelques vns à blaſonner les figures que i'ay données en mon veritable art du blaſon m'oblige de les expliquer icy dans tous les termes ordinaires aux armoiries,afin que ceux qui ne ſont pas beaucoup verſez en cette connoiſſance trouuent icy le ſecours qu'ils ont deſiré pour l'intelligence de toutes les figures de ce liure. Ie n'y tiendray aucun ordre que celuy qu'on auoit donné à ces figures, pour l'intelligence des matieres que i'ay traitées dans mon premier ouurage.

I.

1 *S. Gilles*, d'azur ſemé de fleurs de lys d'argent.

2 *Arragon*, d'or à 4. paux de gueules.

3 *Vianden*, de gueules à vne faſce d'argent.

4 *Flandres*, d'or au lion de ſable.

5 *Bourgogne*, ecartelé : au premier, & quatrieſme ſemé de France à la

bordure componée d'argent, & de gueules qui est *Neuers* ou *Bourgogne moderne*, au 2.& 3. bandé d'or, & de gueules, à la bordure de gueules qui est de *Bourgogne ancien.*

6 *Champagne*, d'azur à vne bande d'argent accompagnée de 2. cotices potencées, & contrepotencées d'or.

7 *Vrfé*; de vair, au chef de gueules.

8 *Derual*, ecartelé: au 1.& 4. d'hermine qui est de *Bretagne*: au 2. & 3. d'argent à 2. fasces de gueules, qui est *Derual.*

9 *Contarini*, d'or à 3. bandes d'azur.

10 *Escoubleau Sourdis*, party d'azur, & de gueules à la bande, ou cottice d'or brochant sur le tout.

11 *France*, d'azur à 3. fleurs de lys d'or 2. & 1.

12 *Nauarre*, de gueules aux chaisnes d'or mises en pal, bande, fasce, barre, & orle; quelques-vns pour abreger disent aux chaînes *marr: lées.*

13 *Terrail-Bayard*, d'azur au chef d'argent chargé d'vn lion issant de gueules au filet d'or brochant sur le tout.

14 *Du Bec*, fuselé d'argent, & de gueu-

les : party d'hermine au chef danché de gueules, qui est d'*O.*

15 La ville de *Lyon*, de gueules au lion d'argent au chef cousu de France.

16 *Le Palatinat du Rhein*, de sable au lion d'argent couronné d'or : *il est contourné pour regarder les autres ecussons.*

17 *L'Electorat de Bauiere*, de gueules au monde ceintré, & croisé d'or.

18 *Bauiere*, fuselé en bande d'argent, & d'azur.

19 *Metz*, d'argent party de sable.

20 *Lomellini*, de gueules coupé d'or.

21 *Capponi*, trãché de sable & d'argent.

22 *Zurich*, taillé d'argent & d'azur.

23 *Seyssel*, party, coupé, tranché, taillé d'or & d'azur.

24 *Grolée*, party, coupé, tranché, taillé d'or & de sable.

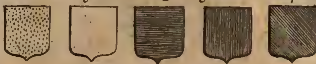
25 *Le Saix*, ecartelé d'or, & de gueules.

26 *Bagni*, ecartelé en sautoir d'or, & d'azur.

27 *Sicile*, d'or à quatre paux de gueules flanqué d'argent à deux aigles de sable.

28 *Polano*, tiercé en fasce d'or, d'azur, & d'argent.

Or Argent Azur Gueules Sinople



Sable Pourpre Hermines Contrehermine Vairs

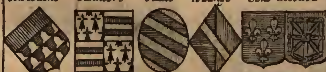


Ecussons Antiques.



S. Gilles Arragon Vianden Flandres Bourgongne Champagne

Ecu couché banniere oualé lozange Ecus accollez



Vrfé Derual Contariny Sourdis France Nauarre.

Ecu de tourney. Ecu de femme. Cartouche Ecus Liez

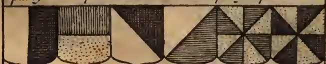


Palatinat Bauiere

Terrail. Du bec D'O. Lion Electorat

Partitions de l'Ecu.

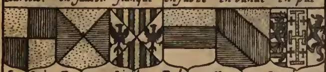
party coupé tranché taillé party coupé trãché taillé



Metz. Lomellini. Cappony. Zurich. Seyssel. Grolée.

Tiercé

Ecartelé. Ecartelé en sautoir flanqué enfasce en bande en pal



Le Saix. Bagny. Sicile. Polano. Nompar. Luzignan

29 *Nompar*, tiercé en bande d'or, de gueules, & d'azur.

30 *Lusignan*, tiercé en pal : au 1. burelé d'argent, & d'azur au lion de gueules couronné d'or brochant sur le tout qui est de *Lusignan* : au deux d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de 4. croisettes de mesme, qui est Hierusalem : au 3. d'argent au lion de gueules, qui est Armenie.

II.

1 *M. le Duc de Lesguidieres*, party de 2. coupé d'vn ou de 6. quartiers : au 1. d'or au crequier de gueules, qui est *Crequi* : au 2. d'or à 2. lions passans de gueules l'vn sur l'autre, qui est de *Blanchefort* : au 3. d'or au loup rauissant d'azur, qui est *Agoult* : au 4. d'azur à 3. tours d'or, qui est *Montauban* : au 5. d'azur à 3. pals d'or au chef de mesme, qui est *Vaesc* : au 6. d'or à 2. leopards d'azur, qui est *Maubec* : sur le tout de gueules au lion d'or au chef cousu d'azur chargé de 3. roses d'argent, qui est *de Bonne*.

2 *M. le Duc d'Vsez*, Ecartelé au 1. & 4. fasce d'or, & de sinople, qui est de *Crussol* : party d'or à 3. cheurons de sable, qui est de *Leuy* : au 2. & 3. grands quartiers, au 1. & 4. d'azur à 3. estoiles d'or mises en pal, qui est de *Galiot Genouillac* ; au 2. & 3. d'or à 3. bandes de gueules, qui est d'*Assier* : sur le tout de gueules à 3. bandes d'or, qui est *Vsez*.

3 *M. le Duc de Mortemar*, party de 3. coupé d'vn, ou de 8. quartiers : au 1. de gueules au croissant de vair, qui est

de *Maure* : au deux d'azur à 3. fleurs de lys d'or, au baston alaisé de gueules posé en bande en abysme, qui est *Bourbon* : au 3. de gueules à 9. macles d'or 3.3.3. qui est *Rohan* : au 4. burelé d'argent & d'azur à 3. cheurons de gueules brochans sur le tout, qui est *la Rochefoucaut* : au 5. d'argent à guiure d'azur englouſtiſſant vn enfant iſſant de gueules, qui est *Milan* : au 6. de Nauarre desia expliqué : au 7. de gueules au pal de vair, qui est *Escars* : au 8. d'hermine, qui est *Bretagne* : sur le tout fascé ondé de gueules, & d'argent, qui est *Mortemar Roche-hoüart.*

4 *M. le Marquis de S. Chamond*, ecartelé au 1. & 4. d'argent au sautoir de gueules, à la bordure de sable chargée de 8. fleurs de lys d'argent, qui est *Mite Cheurieres* : au 2. d'argent à 3. bandes de queules, qui est *Miolans* : au 3. de gueules à l'aigle esployé d'argent, qui est *Rouſſillon* : sur le tout d'argent à vne fasce de gueules party d'azur, qui est *S. Chamond.*

I'ay adjoûté à ces eſcus de pluſieurs quartiers, le Pennon des Alliances de la Maiſon de Chaponay ; l'vne des plus Illuſtres du Lyonnois & Dauphiné.

Il eſt party de quatre traits, coupé de trois, ou de 20. quartiers.

Le 1. eſt party, coupé, tranché, taillé d'or & de ſable, qui eſt *Grolée*. Pour Luce de Grolée, mariée à Guillaume Seigneur de Chaponay & de Marennes, Lieutenant General en Auſtraſie, pour le Roy Charles III.

Il en appert par le Contract de Mariage de Leonard de Chaponay leur fils, auec Catherine ſa femme, fille de Girard Seigneur de Berangier du 18. Ianuier 964. & par vne tranſaction faite le 4. auant les Calendes d'Auril 1025. entre Guy de Chaponay Seigneur des Auenieres & de Brango ; & Pierre Seigneur de Grolée.

Au 2. de gueules à la faſce d'argent, chargée de 3. fleurs de lys d'azur, qui eſt *Beaumont* en Dauphine. A cauſe d'Anne de Beaumont, eſpouſe de Guy de Chaponay, Seigneur des Auenieres & de Brango, que le Roy Robert a em-

ployé pour ſon ſeruice l'an 1027. ainſi qu'il appert par les Contracts de Mariage, & tranſaction cy-deuant dattés. Comme encores par la donation faite par Odo de Chaponay Doyen; & depuis Eueſque de Valance, le iour auant les Calendes d'Auril 1150. en laquelle ſont les armes dudit Odo, qui ſont 3. cocqs, creſtez, barbez, & becquez: & par le Teſtament de Catherine de Chaponay, vefue de Amblard de Chandieu, du 8. auant les Ides de Nouembre 1179.

Au 3. gironné d'or & de gueules, qui eſt *Berangier*: pour Catherine Berangier, mariée au ſuſdit Leonard de Chaponay, ainſi qu'il appert par les Contracts & Actes cy-deſſus enoncez.

Au 4. burellé d'argent & d'azur au lyon de gueules brochant ſur le tout; qui eſt *Sachenage*; pour Cecile de Sachenage, eſpouſé de Charles de Chaponay Chancelier de Guigues III. du nom, Dauphin, Comte d'Albon, de Vienne & Graiziuodan.

Ce qui eſt iuſtifié par Contract de Mariage deſdits Charles de Chaponay, & Cecile de Sachenage du 2. auant les

Nonnes de Feurier 1134. & accord fait entre Hector & Catherine de Chaponay oncle & niepce, le 5. auant les Ides de Feurier 1144.

Au 5. de gueules à l'aigle esployée d'argent, qui est *Roussillon* Boschaige en Dauphiné ; pour Marguerite de Chaponay Dame des Auenieres & de Brango, espouse de Amblard de Roussillon Seigneur de Boschaige, par Contract du 2. des Nonnes de Iuin 1230.

Au 6. de gueules, semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent, qui est *Alleman* en Dauphiné ; pour Magdelaine Alleman, femme de Hector de Chaponay Seigneur des Auenieres & de Brango, Gouuerneur de la ville de Dol en Bretagne, pour le Roy Philippes I. laquelle il deffendit contre les Anglois qui l'auoient assiegée, l'an 1179.

Ce qu'on voit dans le Contract d'accord d'entre lesdits Hector & Catherine de Chaponay, oncle & niepce, du 5. des Ides de Feurier 1144.

Au 7. de gueules à la fasce d'argent, qui est de *la Poype* ; pour Anne de la Poype, espouse de Guillaume de Chaponay, Seigneur d'Yseron & de Beau-

uoir de Marc. Ce qui eſt iuſtifié par leur Contract de Mariage du 5. auant les Calendes de Septembre 1128.

Au 8. eſcartelé d'or & de gueules, qui eſt de *Beauuoir*; pour Clemence de Beauuoir, eſpouſe de Gaſpard de Chaponay, lequel és années 1216. & 1217. a ſeruy le Roy Louys VIII. en Angleterre, où il luy fit remettre la ville de Vinceſtre.

Ce qui eſt prouué par la donation faite par leſdits Gaſpard de Chaponay, & Clemence de Beauuoir mariés: d'vne Place dans la ville de Lyon, pour la dotation & conſtruction de la Chapelle de S. Iacques dit S. Iacome, du mois de Iuin 1222.

Cette donation eſt confirmée par Raynaud II. Archeueſque de Lyon, au mois d'Aouſt de ladite année 1222.

Plus par le Teſtament de ladite Clemence de Beauuoir ſa femme, du 5. auant les Calendes de Mars 1234. lequel eſt conſerué dans les Archiues des Peres Cordeliers de S. Bonauenture de Lyon: & dans le Chapitre du meſme Conuent, ſur les Epitaphes en pierre deſdits Gaſpard de Chaponay & Cle-

mence de Beauuoir, des années 1234. & 1236. auec les armes de Chaponay, & de Beauuoir, comme cy-deuant.

Au 9. de gueules à deux cheurons d'argent, sommés d'vne trangle de méme, qui est *Poisieu*; pour Bernardine de Poisieu, espouse de Barthelemy de Chaponay, Seigneur des Auenieres & de Brango, lequel a esté à la Croisade auec le Roy Louys VII. au siege de Damas l'an 1181. où il fut blessé à la cuisse gauche. Ce qui est iustifié par le Contract de Mariage desdits Barthelemy de Chaponay & Bernardine de Poisieu, du 3. auant les Calendes de Iuillet 1182.

Au 10. d'Azur à 3. testes de leopard, qui est de *Roux*; pour Huguette de Roux femme d'autre Barthelemy de Chaponay, Seigneur de Lessin & d'Aouste; ainsi qu'il appert par le Contract de Mariage de Louyse de Chaponay Dame de Lessin & d'Aouste, auec Guillaume de Beauuoir Seigneur de Valboneys & de S. Georges, du 4. auant les Ides d'Auril 1261.

Au 11. de gueules à 3. vires d'or, qui est de *Virieu*; à cause de Helaine de

Chaponay, femme de Philibert de Virieu, dont fait foy le Teſtament dudit Philibert de Virieu au profit de ſadite femme, du 2. auant les Calendes de Ianuier 1283.

Au 12. de gueules à la croix d'or, qui eſt *la Porte*: pour Guigonne de la Porte, femme de Pierre de Chaponay, Seigneur de Ponſonat, Capitaine d'vne Compagnie de gens à cheual ſous Guy de Luzignan l'an 1285. pour le Roy Philippes III. au ſiege de Gironde, contre le Roy d'Arragon. Ils ſont tous deux enterrez dans le chapitre du Conuent des PP. Iacobins à Lyon, où ſont leurs Epitaphes des années 1284. & 1291. auec les armes de Chaponay, & de la Porte ſur le monument, comme cy-deuant.

Au 13. de gueules à la bande engreſlée d'argent, chargée d'vne cottice de ſable, qui eſt de *Sachennay*. A cauſe de Beatrix de Sachennay, eſpouſe de Humbert de Chaponay Seigneur de Ponſenat & de Feiſin; ainſi qu'il eſt iuſtifié par vn Contract & conuentions faites le 9. auant les Ides de Iuin 1321. entre ledit Humbert de Chaponay & Anne

de Chaponay fille de Pierre de Chaponay Seigneur de Ponſonat, & femme de Guy de Montauban.

Plus par autre Contract du 3. Auril 1326. fait par ledit Humbert de Chaponay, Damoyſeau & Beatrix de Sachennay ſa femme, au profit du Monaſtere des Religieuſes de la Dezerte lez Lyon.

Ledit Humbert de Chaponay a auſſi eſté vn des Deputez de la Nobleſſe de Dauphiné, nommé par Humbert Dauphin de Viennois pour la donation de ſon Pays de Dauphiné en faueur du fils aiſné de France, pour le tranſport qu'il en a eſté fait l'an 1343. en laquelle donation, ledit Humbert de Chaponay Seigneur de Ponſonat, eſt deſnommé auec les autres Seigneurs qui y ont donné leur conſentement.

Au 14. d'azur à 3. iumelles d'or en bande, au chef d'argent, chargé de 3. corneilles de ſable, qui eſt *Varey*. Tous *les monumens qui ſont à Lyon, ont des iumelles au lieu des bandes, où des cottices; ou des bandé, que quelques Autheurs donnent à cette Maiſon.* Ces monumens ſont à Aiſnay, au cloiſtre des Iacobins, & en pluſieurs maiſons; entreautres

autres en vne qui est en ruë longue.

Ce quartier est pour Estiennette de Varey, femme de Bernard de Chaponay Seigneur de Ponsonat & de Feisin, laquelle est enterrée au mesme cloistre des Iacobins, où sont les armes de Chaponay sur le monument, qui sont comme cy-deuant. Ce monument est contre celuy de Guido de Varey son pere.

Il en appert aussi par Contract de Mariage d'Anthoine de Chaponay fils des susdit Bernard de Chaponay & Estiennette de Varey, auec Catherine de Ville-neufue de Ioux, du 28. Auril 1425.

Au 15. Lozangé d'or & d'azur, parry d'argent à 3. demy vires de gueule, qui est de *Ville-neufue* Ioux; pour ladite Catherine de Ville-neufue, femme dudit Anthoine de Chaponay Seigneur de Feisin, lequel à seruy Charles VII. en la bataille d'Anthon en Dauphiné contre le Duc de Bourgogne & Prince d'Orange. Il a esté fait prisonnier en cette bataille, & ledit Anthoine eschangé contre vn autre prisonnier; ainsi qu'appert par extrait de ladite Cham-

bre des Comptes de Dauphiné du mois de Iuillet 1430.

Plus par autres extrait de ladite Chambre des Comptes touchant la Reuision des Feux de cette Prouince, pour le village de Feisin du 8. May 1432.

Contract de Mariage du 18. Ianuier 1446. d'entre Pierre de Guiffcay Seigneur de Bottieres, & Barbe de Chaponay fille dudit Anthoine de Chaponay, & de ladite Catherine de Ville-neufue.

Au 16. semé de France au chef d'argent, chargé d'vn lion de gueules, sortant de dessous vne Arcade de Pont de sable. Quelques-vns mettent simplemẽt le lion passant, qui est pour Cathérine de *Pompierre* femme de Iean de Chaponay Seigneur de Feisin, lequel a serüy le Roy Charles VII. qui l'a fait chef de cinq cens hommes de pied, contre les Anglois en Bourdelois, sous le Seigneur de Tartas, troisiesme fils du Sire d'Albret l'an 1451.

Il en appert aussi par des extraits de la Chambre des Comptes de Dauphiné, faites pour autre Reuision des Feux de la mesme Prouince pour ledit village de Feisin, des 13. Ianuier 1448. & sui-

uantes 1457. & 1458. dans lesquelles ledit Iean de Chaponay est desnommé seul Noble de ladite parroisse de Feisin.

Plus par l'Epitaphe dudit Iean de Chaponay Seigneur de Feisin, surnommé le Vaillant, lequel est sur vne pierre au milieu du chœur de l'Eglise de Feisin de l'an 1457. auec les armes comme cy-deuant.

Au 17. d'azur à 3. molettes d'or, 2. & 1. au chef de gueule chargé d'vn lion leopardé d'argent, qui est de *Villars*; à cause de Françoise de Villars, femme de Philibert de Chaponay Seigneur de Feisin, lequel a suiuy Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier, Archiduc de Sesse, en la bataille que ledit Archiduc liura au Duc de Bourgogne és Iournées de Bussy & de Cluny, l'an 1470.

Il en appert par les Roolles de l'Arriereban de la Noblesse de Dauphiné, des années 1490. & suiuantes iusques à 1495. dans lesquels ledit Philibert de Chaponay; & apres sa mort, ses enfans & heritiers, ont tousiours esté comprins dans les Roolles de ladite Noblesse, comme font foy plusieurs ex-

traits de ladite Chambre des Comptes de Dauphiné.

Au 18. d'azur à 3. palmes d'or, pour Catherine *Palmier*, espouse de Iean de Chaponay Seigneur de Feisin, premier President en la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Il en appert par son contract de mariage auec ladite Catherine Palmier, fille de Iean Palmier premier President en la Cour de Parlement de Dauphiné, & de Meraude Paterin sa mere, du 13. May 1492.

Plus par les lettres de Prouision de l'office de premier President en ladite Chambre des Comptes, du 2. Octobre 1498. & Lettres Patentes du Roy François I. du 17. Ianuier 1517. Enregistrées en ladite Chambre des Comptes le 14. May 1517.

Item par le Testament dudit Iean de Chaponay, du 17. Feurier 1522. Et encores par le Testament de ladite Catherine Palmier, du 18. Aoust 1538.

Au 19. de sable à 2. vires d'or, qui est *Albizzi*; pour Helaine Albizzi, espouse de Nicolas de Chaponay, Seigneur de Feisin & de l'Isle de Mean; lequel a seruy le Roy François I. en plu-

sieurs & grands employs & Commissions. Principalement pour l'accord & transaction, que l'Admiral Chabot fit pour le Roy, auec l'Empereur Charles V. és années. 1535. 1536. & suiuantes.

Il appert de son contract de mariage auec ladite Helaine Albizzi, du dernier Auril 1530. Cette famille des Albizzi a dóné à la Republique de Florẽce, grand nombre de Gonfaloniers, de grãds croix à Malthe: & des Cardinaux de S. Siege, dont il y a encores de present, l'Eminentissime Cardinal François Albizzi, lequel remplit tres-dignement ceste illustre place, depuis le 2. Mars 1654. que le Pape Innocent X. l'a reuestu de la pourpre.

Il en appert aussi par le contract de partage de tous ses biens qu'il a fait entre ses enfans, le 1. Iuin 1571.

Au 20. coupé de gueules & d'azur au lion d'or couronné, brochant sur le tout, qui est *Gabian*; à cause de Catherine de Gabian, de la tres-illustre famille des Marquis de Montferrat, espouse de Nicolas de Chaponay II. du nom, Seigneur de l'Isle Mean.

Il a seruy le Roy Charles IX. sous

François de Bourbon Dauphin d'Auuergne, fils de Louys de Bourbon Duc de Montpensier. Sous lequel Dauphin d'Auuergne, ledit Nicolas II. commandoit vne Compagnie de cent hommes à cheual, lors de la prise de S. Iean d'Angely, l'an 1569. le gouuernement de laquelle ville le Roy donna au Prince Dauphin: & le Dauphin establit ledit Nicolas II. son Lieutenant au gouuernement de ladite ville de S. Iean d'Angely.

Il appert de son mariage auec ladite Catherine de Gabian par contract du 17. Ianuier 1582. & par le testament dudit Nicolas II. du 12. May 1615.

La 21. qui est de *Villars*, qui porte comme cy-deuant au 17. quartier, à cause de Eleonor de Villars, espouse de Humbert de Chaponay Seigneur de l'Isle Mean, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, laquelle est de la mesme famille dudit quartier 17.

Il en appert par contract de mariage auec ladite Eleonor de Villars du 25. Auril 1615. & par le testament de ladite de Villars, du 10. Aoust 1654.

Ledit Humbert de Chaponay, a esté

Duc de Lesdiguieres



Duc D'Vsez



Duc de Mortemar



Marquis de St. Chamond



Ecu d'Alliances de Chaponay



employé par le Roy Louys XIII. en plusieurs Commissions & Intendances de Iustice, Police, Finances, Armées & Garnisons, és Prouinces & Generalitez de Lyonnois, Bourbonnois, Niuernois, & Berry, ainsi qu'appert par ses lettres de prouisions dudit office de maistre des Requestes, des 7.8.& 14. Feurier 1633.

Et par lettres Patentes pour lesdites Intendances des 25.May 1634. signées Seruien. 19.Aoust 1638.& 2. Decemb. 1640. signés Philippeaux, séellées du grand sceau de cire jaune.

Comme encores par vn nombre infiny d'autres commissions lettres patentes & lettres de cachet au nombre de plus de quatre cens, signées desd. sieurs Seruien, Philippeaux, de Lomenie & Sublet Secretaires d'Estat & des commandemens du Roy, aussi séellées du grand sceau de cire jaune, & autre sceau du cabinet, pour diuerses affaires du Roy & de son Estat.

Sur le tout de *Chaponay*, qui est d'azur à 3.coqs d'or, 2.& 1.membrez, becquez, barbez, & crestez de gueules; ainsi que font foy tous les originaux des titres & actes cy-dessus declarés & dattés en bonne forme, que i'ay vûs, & verifiez.

III.

1 *Auaugour*, d'argent au chef de gueules.
2 *Abbati*, d'azur au pal d'argent.
3 *Bethune*, d'argent à la fasce de gueules.
4 *Noailles*, de gueules à la bande d'or.
5 *Coursy*, d'argent à la barre engreslée de gueules.
6 *Alinges*, de gueules à la croix d'or.
7 *La Guiche*, de sinople au sautoir d'or.
8 *Gorreuod*, d'azur au cheuron d'or.
9 *Saluaing*, de l'Empire à la bordure de France.
10 *Randauv*, de gueules à l'orle d'argent.
11 *Arces*, d'azur au franc quartier d'or.
12 *S. Blaise*, d'azur à la pointe d'argent.
13 *Cursol*, fascé d'or & de sinople.
14 *Coetquen*, bandé d'argent & de gueules.
15 *Amboise*, pallé d'or & de gueules.
16 *Damuglia*, barré d'argent & de gueules.
17 *Clerembaut*, burellé d'argent & de sable.

18 *Turene*, cotticé d'argent & de gueules.

19 *Auteuille*, pallé d'argent & de gueules de 8. pieces.

20 *Vaudrey*, emmanché de gueules & d'argent.

21 *Ventadour*, echiqueté d'or & de gueules.

22 *Boissy*, cinq points d'argent equipolez à quatre d'azur.

23 *Dubec*, fuselé d'argent & de gueules.

24 *Craon*, lozangé d'or & de gueules.

25 *Berenger*, gyronné d'or & de gueules.

26 *Rubempré*, d'or à trois jumelles de gueules.

27 *Bourbourg*, d'azur à 3. tierces d'or.

28 *Humieres*, d'argent fretté de sable.

29 *Violle*, de sable à 3. cheurons brisez d'or.

30 *Ecosse*, d'or au lion de gueules enclos dans vn double trescheur fleuré & contrefleuré de mesme.

31 *Marnueil*, de gueules à trois besans d'or.

32 *Monchal*, de gueules au chef d'or chargé de 3. molettes d'azur.

33 *Nagu*, d'azur à 3. lozanges d'argent.

34 *Esfinoy*, d'azur à trois besans d'argent mis en bande.

35 *Gourdon*, d'azur à trois estoiles d'or mises en pal.

36 *Scindel*, de gueules à 3. billettes d'or mises en pal.

37 *Riberac*, de gueules à quatre lapins accroupis d'argent.

38 *Portugal*, d'argent à 5. ecussons d'azur posez en croix le chacun chargé de 5. besans d'argent, à la bordure de gueules chatelée d'or de sept pieces.

39 *Dorne*, d'argent à 5. annelets de gueules posez en sautoir.

40 *Poitiers*, d'azur à six besans d'argent au chef d'or.

41 *Medicis*, d'or à vn tourteau de France, & 5. autres de gueules disposez en orle, celuy de France en chef.

42 *Malestroit*, de gueules à neuf besans d'argent. 3. 3. 3.

Pieces propres du Blason. P. 82

chef pal fasce bande barre croix



Aussigour Abbati Bethune Noailles Coursy Alinges

sautoir cheuron bordure orle franc quartier pointe



La Guiche Gorreuod Saluaing Randav Arces S. Blaise

fascé bandé palé barre burelé coticé



Cursol Coetquen Amboise Damuglia Clerembaut Turene

emanché echiqué points equipolez fuselé lozangé.



Auteuille Vaudrey Vantadour Boissy Du Bec Craon

gyronné iumelles tierces frettes cheuron bris. tres. heur



Beranger Rubempré Bourbourg Humieres de Violle Escosse

2. 1. rãgez en chef. En fasce en bande. en pal en parle



Marneuil Monchal Nagu Espiney Gourdon Scindel

2. 2. en croix. en sautoir. 3. 2. 1. en orle. 3. 3. 3.



Riberac Portugal D'Orne S. Valier Medicis Malestroit

IV.

1 *Beaupoil S. Aulaire* en Limosin, originaires de Bretagne, de gueules à 3. couples de chiens d'argent.

2 *Brancas* originaires d'Italie, de gueules au pal d'argent chargé de trois tours d'azur, & accosté de quatre pates de lion d'or mouuantes des quatre angles de l'escu.

3 *Oraïson* en Prouence, de gueules à 3. fasces ondées d'or.

4 *Corsant* en Bresse, d'argent à la fasce de gueules chargée de 3. croisette d'argent.

5 *Aglié S. Martin* en Piedmont, ecartelé au 1. & 4. d'or à 9. lozanges accollées, 3.3.3. au deux & trois de gueules.

6 *Antignate-Courlon* en Champagne, originaire d'Italie, d'azur au lion d'argent armé, & lampasé d'or soutenant de la pate droite vne fleur de lys de mesme, par concession : brisé de 2. batons de gueules l'vn brochant en bande sur la crimiere & l'autre sur la cuisse droite.

7 *Reclaines-Lunelles* en Dauphiné, originaires du Berry : d'or à 3. cheurons de sable accompagnez de 3. croisettes pattées de mesme.

8 *Chabert*, originaires de Dauphiné : d'azur à la bande d'argent chargée de 3. rocs de sable à l'orle de potences tournées d'argent brisé d'vne molette d'argent à l'angle senestre de l'escu.

9 *Gex*, Baron de S. Christophle en Faucigny : d'azur au lion d'or lampassé de gueules à la fasce de gueules chargée de trois] roses d'argent brochant sur le lion.

10 *Vignacourt*, d'argent à 3. fleurs de lys de gueules au pied nourry.

11 *La Motte de Brion* en Viuarets, de gueules à l'aigle esployée d'or.

12 *Pompadour*, d'azur à 3. tours d'argent.

13 *Sainte Colombe* en Beauiolois, ecartelé d'argent & d'azur.

14 *Bec la Motte* en Beauiolois, d'argent à l'aigle esployé à 2. testes de sable.

15 *Baillon* en Lionnois, d'azur au lion leopardé d'or tenant la patte droite sur vn tronc ecoté & allezé de mé-

me mis en pal, le chef chargé de trois fleurs de lys d'or, sommées d'vn lambel à quatre pendans de mesme.

16 *Fouquet*, d'argent à vn escurieux rempant de gueules.

17 *Viry* en Geneuois, pallé d'argent & d'azur.

18 *Pobel S. Alban* en Sauoye, de sinople à vne bande d'or chargée de trois coquilles de sable.

19 *Boursier S. Aunex* en Languedoc, d'azur à vne colomne d'argent soutenuë de 2. lions affrontez d'or.

20 *Linron*, d'argent à vne bande de gueules accompagnée de deux cottices de mesme.

21 *Boissat*, de gueules à vne bande d'argent accompagnée de six bezans d'or.

22 *Melat*, d'argent à 3. emanches de gueules mouuantes du chef, & terminées de 3. roses de mesme.

23 *Meschatin*, d'azur au massacre d'or au chef d'argent.

24 *Montvagnard* en Faucigny, d'argent au lion de gueules à la bande componé d'or & d'azur.

25 *Blot Chouigny* : ecartelé, au 1. & 4. de sable au lion d'or à la bordure engreslée de mesme, au 2. & 3. d'or à 3. bandes de gueules.

26 *Amanzé*, de gueules à trois coquilles d'or.

27 *S. Priest*, cinq points d'or equipollez à quatre d'azur.

28 *S. Didier*, d'azur au lion couronné d'argent à la bordure de gueules fleurdelisée d'or de 8. pieces. *Le lion est couronné dans tous les anciens sceaux.*

29 *Cabre de Roqueveyre*, de gueules à vne cheure saillante d'argent & vne fleur de lys d'or en chef.

30 *De Meaux*, d'argent à 5. couronnes d'espines de sable 2. 2. 1.

31 *Albertaz*, de gueules au loup rempant d'or.

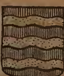
32 *Lopis*, de gueules à vn Chasteau d'argent en chef, & vn loup portant vne brebis courant d'or en pointe.

33 *Malet*, Sires de Grauille : de gueules à 3. fermaux d'or.

34 *Granery*, de gueules à vne fasce d'or accompagnée en chef d'vne tour d'or, &c. 2. espics recourbées de mesme en pointe.


S. Aulaire


Brancas


Oraison


Corsant


Aglie


Antignate


Lunelles


Chabert


Gex.


Vignacourt


La Motte


Pompadour


Ste Colombe.


Bec la Motte.


Baillon


Fouquet


Viry


S. Alban


S. Aunez


Liuron


Boissat


Melat


Meschatin.


Montvagnard


Chourgny


Amanzé


S. Priest


S. Didier


Roqueveyre.


De Meaux


Albertaz


Lopis

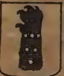

Malet


Granery


de Chales


Groin


Chambaran


Bologne


Brosses


Boche


Marechal


Arlatan

35 *Millet de Chales*, d'azur au cheuron d'or chargé d'vn autre de gueules accompagné de 3. estoilles d'or.

36 *Groin* en Berry, d'argent à 3. testes de lions arrachées de gueules couronnées d'or.

37 *Chambaran*, d'or à la bande de gueules chargées de 3. cloches d'argent bataillées de mesme.

38 *Bologne*, d'argent à vne pate d'ours de sable mise en pal, chargée de 6. besans d'argent, 3. 2. 1. d'autres disent percé de 6. pieces en rond.

39 *Brosses*, d'azur à 3. treffles d'or.

40 *Boche*, de gueules à 3. voiles enflées d'argent.

41 *Marechal*, d'or à 3. Diademes de SS. d'azur rayonnez au dedans d'argent, *la plupart des Autheurs blasonnent mal ces armes, & disent; d'or à 3. tourteaux d'azur chargez chacun d'vne estoile d'argent.*

42 *Arlatan Beaumont*, de gueules à 5. lozanges d'argent en croix.

Du Bouschet : party, coupé, tranché, taillé d'or & de sinople.

V.

1 *Regnauld*, de gueules à vne faſce d'argent, accompagnée de 2. lozanges d'or.

2 *Beanne*, de gueules au cheuron d'argent, accompagné de 3. beſans d'or.

3 *Sautereau*, d'azur à la croix d'or, accompagnée de 4. faucons d'argent, becquez, armez, & grilletez d'or.

4 *Yſnard*, d'azur au ſautoir d'argent, accompagné de 4. molettes d'or.

5 *Roger Beaufort*, d'argent à la bande d'azur, accompagnée ou accoſtée de ſix roſes de gueules.

6 *Maiſon-ſeule*, d'azur au limier paſſant d'argent, accompagné de 3. fleurs de lys d'or.

7 *Budes-Guebriant*, d'argent au pin de ſinople accoſté de deux fleurs de lys d'azur.

8 *Chandos*, d'argent au pal aiguiſé de gueules.

9 *Xaintrailles*, d'argent à la croix alaiſée de gueules.

10 *La Trimoüille*, d'argent au cheuron d'azur, accompagné de 3. alerions d'azur.

11 *Aubuſſon*, d'or à la croix ancrée de gueules.

12 *Faure*, d'argent à vne bande en deuiſe d'azur, enfilée dans 3. couronnes Ducales d'or.

13 *Coetmen*, de gueules à 9. annelets d'argent, 3. 3. 3.

14 *Varoquier* : d'azur à vne main dextre appaumée d'argent.

15 *Ponnat* : d'or à 3. teſtes de Paon, arrachées d'azur:

16 *Court-iambe* : echiqueté d'argent & de ſable, à 2. badelaires de gueules, anchez, liez, virolez & riuez d'or.

17 *Blamont* : de gueules à 2. bars addoſſez d'argent.

18 *Gotafrey*, de gueules à 3. roſes d'argent botonnées d'or.

19 *Angrie*, d'or à trois bouteroles de gueules.

20 *Scarron*, d'azur à la bande breteſſée d'or.

21 *Broyes*, d'azur à trois broyes d'or eſtenduë en faſce l'vne ſur l'autre.

22 *Castillon de Beynes*, de gueules à 3. annelets d'argent.
23 *Riuoire* : fascé d'argent & de gueules à la bande d'azur, chargée de 3. fleurs de lys, brochant sur le tout.
24 *Grandpré*, burelé d'or & de gueules.
25 *Grammont*, d'azur à trois busts de Reines, couronnées à l'antique d'argent.
26 *Scaglia de Verruë*: d'argent à la croix de sable, accompagnée de 4. lozanges de mesme.
27 *Venasque* : d'or à la croix vuidée, clechée, & pommettée d'azur.
28 *Crequy*, d'or au crequier de gueules.
29 *Huot* : d'or à la fasce d'azur, chargée de 3. molettes du champ, accompagnée de 3. bouquets de coquerelles de gueules.
30 *Bouchage*, contreuairé.
31 *Vidand* : d'azur au lion passant d'or, sommé d'vne trangle ou reglet de mesme à 3. fleurs de lys aussi de mesme rangées en chef.
32 *Pianello* : coupé de gueules & de sable au tronc ecoté d'or mis en fasce.
33 *Henriquez*, tircé en mantel, au 1. & 2. de Leon : au 3. de Castille.



Regnauld. Beaune. Sautereau. Ysnard. Beaufort. Maison-seule

Accosté Aiguisé Alaisé Alerions Ancré Enfilé.



Budes. Chandos. Xaintrailles. La Tremoille. Aubusson. du Faure.

Annelets Appaumé Arraché Badelaires Bars Boutonnés



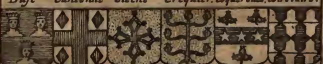
Coetmen. Varequier. Ponnat. Court-iambe. Blamont. Gotafrey.

Bouteroles. Bretessé Broyes Burelé.



Angrie Scarron Broyes. Castillon. de Riuosre. Grandpré.

Bust Cantonné Cleché Crequier. Coquerelles. Côtrevairé.



Grammont Scaglia Venasque Crequy Hutet Bouchage

Trangle Écoté Enté Effaré Engreslé.



Vidaud Pianello Henriques Benine Gadagne Battori

Massonné Merlettes Quintes feüilles Feuilles de Scie Gonfanon Gringolé



Torucen Rohe' Vergy Cossé Auuergne Kaer



34 *Benino*, d'argent à vne licorne effarée de gueules.

35 *Gadagne*, de gueules à vne croix engreslée d'or.

36 *Battori*, de gueules à vne machoire de loup contournée d'argent.

37 *Torueon*, de gueules à vne tour d'argent.

38 *Rebé*, d'or à 3. merlettes de sable.

39 *Vergy*, de queules à trois quintefueilles d'or.

40 *Coßé*, de sable à 3. fasces danchées par en bas, autrement dites fueilles de scies d'or.

41 *Auuergne*, d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople.

42 *Kaer*: de gueules à vne croix d'hermine, gringolée ou guiurée d'or.

VI.

1 *Fougaſſe la Bartelaſſe* : de gueules au chef d'argent, chargé de trois roſes de gueules.

2 *De Bais* : d'azur à la faſce d'or chargé de 3. tourteaux de ſable remplis d'argent : que quelques blaſonneurs nomment yeux de Faucons.

3 *Guiffrey* : d'or à la bande de gueules chargée d'vn griffon d'argent.

4 *Tulles* : d'argent à vn pal de gueules chargé de 3. papillons d'argent.

5 *Bertrand* : d'or au cheuron d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, accompagné de trois roſes de gueules.

6 *Ronuroy* : de ſable à la croix d'argent chargée de 5. coquilles oreillées de gueules.

7 *Chabot* : d'or à 3. chabots de gueules.

8 *Vallin* : de gueules à la bande, componée d'argent & d'azur.

9 *Meyrans* : pallé, contrepallé d'argent & d'azur, à la faſce d'azur.

10 *Trauner*, d'argent à 2.cheurons contrepointez d'azur.

11 *Seue* : fascé d'or & de sable à la bordure contrecomponnée de mesme.

12 *Rais* : de gueules au rais d'Escarboucle d'or.

13 *Du Hautuillar* : d'azur à 3. roses d'argent, au chef cousu de gueules, au lion issant d'or.

14 *L'Estang*, d'azur à trois fasces crenelez d'argent.

15 *Papon* : d'or à la croix d'azur, au chef danché de gueules.

16 *Buïlloud* : tranché d'argent & d'azur à 3. tourteaux d'azur sur l'argent, & trois besans d'argent sur azur, que les blasonneurs nommen de l'vn à l'autre.

17 *Allegrin* : party de gueules & d'argent à vne croix ancrée de l'vn en l'autre.

18 *Geoffroy*, d'azur à vne tour d'or donjonnée de 3.pieces.

19 *Buatier* : d'or au sanglier de sable, colleté par vn leurier de gueules : on dit en venerie coiffer le sanglier.

20 *Vrsins* : bandé d'argent & de gueu-

les, au chef d'argent chargé d'vne rose de gueules, soutenu d'vne trangle d'or chargé d'vn filet ondé, d'autres disent d'vne anguille d'azur.

21 *Bretigny*, d'argent au lion dragonné de gueules couronné d'or.

22 *S. Aubid*: d'argent à vn escusson de sable, & trois merlettes de mesme rangées en chef.

23 *Fuzelier*: d'or à vne fasce de France, accompagnée de 3. chausse-trappes de sable.

24 *Rauistal*, d'argent au fer de moulin de sable.

25 *La Croix Cheurieres*: d'azur à vne teste & col de cheual coupé, au chef cousu de gueules, chargé de trois croisettes d'argent.

26 *Gaudar*: d'or à la bande d'azur, chargée de 3. deffences d'argent.

17 *S. Hilaire*: d'azur à 3. fers de dards versez d'

28 *Aualon*, de gueules à l'aigle esployé à 2. testes d'argent.

29 *Cremeaux*: de gueules à trois croix tresflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'vne onde d'azur.

30 *De Vic* : de gueules à vne foy d'argent mise en fasce, & vn escusson d'azur à vne fleurs de lys d'or, & la bordure de mesme mis en chef.

31 *Milan* : d'argent à la guiure tortillée d'azur , l'issant de gueules.

32 *Chauary* : d'or au lion de sable couronné de gueules.

33 d'azur à vne hure de sanglier d'or.

34 *Serment* : d'azur à trois bandes d'or au chef cousu du premier,au lion naissant du second.

35 *Nicole* : coupé d'azur & d'argent, au Phenix de l'vn en l'autre sur son immortalité , ou bucher de gueules.

36 *Chalot* : d'or à vne croix patée de gueules , cantonnée de 4. lions, couronnez de mesme.

37 *Tressauses* : party de gueules & d'argent , au lambel de trois pendans de l'vn en l'autre.

38 *Hof* : de gueules au lion marine d'argent.

39 *Montdragon* : de gueules au dragon monstreux d'or ayant teste

humaine, & barbe de ſerpentaux.

40 *Leon* en Bretagne, d'or au lion morné de ſable.

41 *Compaing* à Orleans, d'azur au maſſacre d'or, & vne fleurs de lys de meſme en chef.

42 *Coſtain*: d'azur à vne faſce hauſſée d'argent, accompagnee de huict dix lozanges d'or, quatre en chef & 4. 2. en pointe.



Fougasse · De Bais · Guiffrey · Tulles · Bertrand · Rouurey

Chabots · Componé · Contrepalé · Cōtrepointé · Cōtrecōponné · Rais



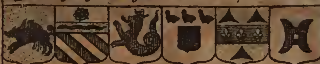
Chabot · Vallin · Meyrans · Trauner · Seue · Ray

Cousu · Crenelé · Denché · De l'vn en l'autre · Donjonné



Duhautuillar · Lessang · Papon · Builloud · Allegrein · Geoffroy

Coiffé · Chef soustenu · Dragonné · Creu en abisme · chausse trapes · Anille fer de moulin



Buatier · Vrsins · Bretiony · S^t. Aubin · Fuzelier · Rauistal

Coupé · Deffences · Dards · Esployé · Pié fiché · Fey



La + Cheurieres · Gaudar · S. Hilaire · Aualon · Cremeaux · De Vic

Guiure · Couronné · Hure · Issant · Immortalité · Croix Cantōnee



Milan · Chauary · [illegible] · Seruient · Nicole · Chalet

Lambel · Mariné · Monstrueux · Morné · Massacré · Fasce haussée



Tressmuses · De Hef · Montdragon · Leon · Compain · Costain

VII.

1 *Berbisy* : d'azur à vne brebis paiſſante d'argent ſur vne terraſſe de ſinople.

2 *Foreſt*, d'azur au dauphin paſmé d'or.

3 *L'Hermite* : de ſinople au cheuron de patenoſtres d'or, accompagné de 3.quintefueilles d'argent.

4 *S.Paul*, d'azur au Paon roüant d'argent.

5 *Rochette*, d'azur à 3.rocs d'or.

6 *La Chaiſe*, de ſable au lion couronné d'argent.

7 *Eme Marcieu* : d'azur à vn mouton d'argent, au chef de meſme, chargé de trois rencontres de Taureaux de ſable.

8 *Dauphin S.Eſtienne* : d'azur à la bande d'or, chargée d'vn Dauphin & d'vne eſtoile de gueules.

9 *Putod*, d'or veſtu d'azur au croiſſant de meſme.

10 *Maſcranny* : de gueules à 3. faſces viurées d'argent au chef de gueules, à l'aigle eſployé d'argent, ad-

dextré d'vne clef d'argent, senestré d'vn casque de mesme : l'escu chargé en cœur d'vn ecusson d'azur à vne fleur de lys d'or, cet ecusson, ce chef, & les pieces qui le chargent sont des concessions faites par diuers Souuerains à cette famille originaire des Grisons, ou elle est ancienne & illustre.

11 *Vincent*, Seigneur de Rambion; d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles oreillées de mesme : les Autheurs nomment les coquilles vannets.

12 *VVissel*, d'argent au vol de sable.

13 *Vermont*, de gueules à trois demy vols d'argent.

14 *Virieu*, de gueules à 3. vires d'argent.

15 *Fauier*: de gueules à vne gruë d'argent, auec sa vigilance d'or; *c'est la pierre qu'elle tient leuée pour s'empescher de dormir*, au chef cousu d'azur chargé de 3. riuieres mises en bande d'argent.

16 *De Portes*: d'or à vne bande de sinople chargée de trois croisettes d'argent.

17 *Bucher :* d'azur au Soleil d'or à la bordure de mesme.

18 *Des-Escures :* de sinople à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'vne estoile de sable.

19 *Grolier :* d'azur à 3. estoiles d'argent rangées en fasce sur trois besans d'or, disposez de mesme.

20 *Antonnelle :* d'azur à 5. estoiles d'or mises en sautoir.

21 *Sabbatier:* d'azur à 3. coquilles d'or, au croissant d'argent en abysme.

22 *Megret:* d'azur à 3. besans d'argent, au chef d'or chargé d'vne teste de lion arrachée de gueules.

23 *Flote*, lozangé d'argent & de gueules au chef d'or.

24 *Girar S. Paul :* d'azur à la bande echiquetée d'argent & de sable de trois traits.

25 *Chaillot* en Dauphiné, d'azur au cheuron d'or, accompagné de 3. treffles de mesme.

26 *Rachais de Vernatel:* d'azur à la bande d'or chargée d'vn lion de gueules.

27 *Iouffrey :* d'azur au croissant d'argent, au chef de mesme, chargé de 3. molettes de sable.

28 *Lingendes*, famille illuſtre en perſonnes Eloquentes & ſpirituelles, d'azur à 3. glands verſez d'or.

29 *Ruolz* : d'azur à trois fuſées d'or rangées en faſce.

30 *Vauzelles* : d'azur à vn vol & demy d'argent au chef d'or.

31 *Renty* : d'argent à 3. douloires de gueules miſes en gyronnant, c'eſt à dire qu'elles regardent les angles de l'eſcu.

32 *Cordes* : d'or à deux lions addoſſez de gueules.

33 *Clermont* : de gueules à 2. clef addoſſées & paſſées en ſautoir d'argent.

34 *Alberſdorf* : d'argent à vne teſte & col de coq, arrachez & contournez de gueules.

35 *Du Refuge* : d'argent à deux faſces, de gueules à deux guiures d'azur, tortillées & affrontées en pal brochantes ſur le tout,

36 *La Chetardie* : d'azur à 2. chats d'argent l'vn ſur l'autre.

37 *Chaſteau-brient*, de gueules ſemé de fleurs de lys d'or.

38 *Lauardin*, d'azur à onze billettes d'argent, 4. 3. 4.

Paißant Pasmé Patenostre Roüant Rocs Rampant



Berbisi Forest l'Hermite S. Paul Rochette La Chaise

Rencontres. Dauphin Vestu Viures Vannets Vol



Edmé Marcieu Dauphin Putod Mascranny Vincent Wissel

demy vols Vires Vigilance Croisettes Soleil chargé en cœur



Vermont Virieu Fauier De Portes Bucher Desecures

En fasces Estoiles Coquilles Bezans Lozangé Echiqué



Grolier Antonnelle Sabbatier Maigret Flote S. Paul de Girar

Trefles chargé Molettes Versé Fuseés Vol et demi



Chaillot Rachais Iouffrey Lingendes De Rüolz Vauzelles

enuyronant. addossez. passez ensautoir. cotourné. affrontez. l'un sur l'autre



Renty Cordes Clermont. Albersdorf. Du Refuge. La Chetardie

semé billettes bezans macles rustres tourteaux



Chasteaubriët. Lauardin Rieux Moncaurel Schesenays Courtenay

39 *Rieux*, d'azur à ſept beſans d'or, trois, trois, vn.

40 *Moncaurel*, de gueules à trois macles d'or.

41 *Scheſenaye*, de gueules à 3. ruſtres d'argent.

42 *Courtenay*, d'or à trois tourteaux de gueules.

VIII.

Les armes d'Alexandre VII. Pape, ſont ecartelées au 1. & 4. d'azur à vn Roure d'or, les branches paſſées & repaſſées en ſautoir, qui eſt *Ruuere* : au 2. & 3. de gueules à vne montagne à ſix coupeaux d'argent, ſurmonté d'vne eſtoile d'or, qui eſt *Chigi* : les ornemens Pontificaux ont eſté expliquez ailleurs.

Hierôme Grimaldi, Cardinal Archeueſque d'Aix, d'argent à 15. fuſées de gueules, au chef de gueules chargé d'vn aigle d'or, qui eſt la briſure des Grimaldi Caualeroni, & vne conceſſion de Charles Quint faite à Nicolas Grimaldi, le 25. Auril 1525.

Camille de Neufuille, Archeueſque & Comte de Lyon, d'azur au cheuron d'or, accompagné de 3. croix ancrées de meſme : la croix à double trauerſe, marque d'Archeueſque Primat.

Gaſpar d'Aillon du Lude, Eueſque & Comte d'Alby, d'azur à la croix engreſlée d'argent : la mitre & la croſſe marques d'Eueſque.

Claude d'Albon Abbé de Sauigny, Chanoine & Comte de l'Eglise de Lyon, de sable à la croix d'or : la mitre en pourfil sur l'escu, & la crosse tournée en dedans, marques d'Abbé.

Anne d'Albert de Chaulnes, Abbesse du Royal Monastere de S.Pierre, ecartelé au 1. d'argent, au lion couronné de gueules, qui est *Albert* : au 2. de gueules à deux rainseaux d'Alizier d'argent passez en sautoir, au chef echequé de trois traîts d'argent & d'azur, qui est *Ailly* : au 3. fascé d'azur & d'argent, qui est *Pequigny* : au 4. de sinople à la fasce d'hermine, qui est *Ognies de Chaulnes* : l'escu accollé d'vne crosse, marque d'Abbesse.

François de Bertrand la Perrouse, Prieur de Chindrieu, S. Bertulfe, &c. d'or au lion de sable, armé, lampassé & couronné de gueules : l'escu accollé d'vn bourdon, marque de Prieur.

Cesar Saluani, Protonotaire Recteur de la ville de Carpentras : coupé d'argent & d'azur à trois estoiles, 2. d'azur sur argent, vne d'argent sur azur : l'escu timbré du chapeau noir, marque de Protonotaire.

Guillaume Manuel de la Fay, Abbé & chef general de l'ordre de S. Ruf, de gueules à trois treffles d'or: la mitre & la crosse auec son echarpe, marque d'Abbé Regulier.

Artus de Lionne, Euesque & Comte de Gap : de gueules à vne colomne d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'vn lion passant d'argent : cet Euesque accoste ses armes d'vne crosse à droit, & d'vne espée à gauche.

L'Eglise de Cologne, d'argent à la croix de sable : son Archeuesque accolle son escu d'vne crosse & d'vne espée passées en sautoir.

L'Eglise de Rheims, semé de France à la croix de gueules : son Archeuesque tymbre ses armes d'vne couronne Ducale, & les enueloppe d'vn manteau d'Hermines à cause de sa Pairie.

L'Empereur, d'or à l'aigle esployé à 2. testes de sable, becquée, lampassée, membrée, & diademée de gueules, chargée en cœur de l'escusson des armes de sa famille : l'escu timbré de la Thiare Imperiale.

Le Roy d'Espagne, ecartelé de Castille & de Leon, il ecartele encore de plusieurs autres quartiers.

Dignitez Ecclesiastiques

Pa pe

Alexandre VII.

Cardinal

Grimaldi

Archeuesque

Neufuille

Eues - que

D'Aillon

Abbé

Albon

Ab- besse,

Al- bert

Prieur

Ber trand

Protonotaire

Saluani

Abbe regulier

de la Fay.

Eu. Sei- gneur

De Lionne
Eu. de Gop.

Elect. Ecclesiastiq.

Cologne

Pair Ecclesiast.

Rheims

Dignitez Politiques


Empereur.


R. d'Espagne.


D. de Sauoye.


Grand Duc.


Princes du Sang

Elec - teur.

Saxe

Duc

Bonne

Marquis

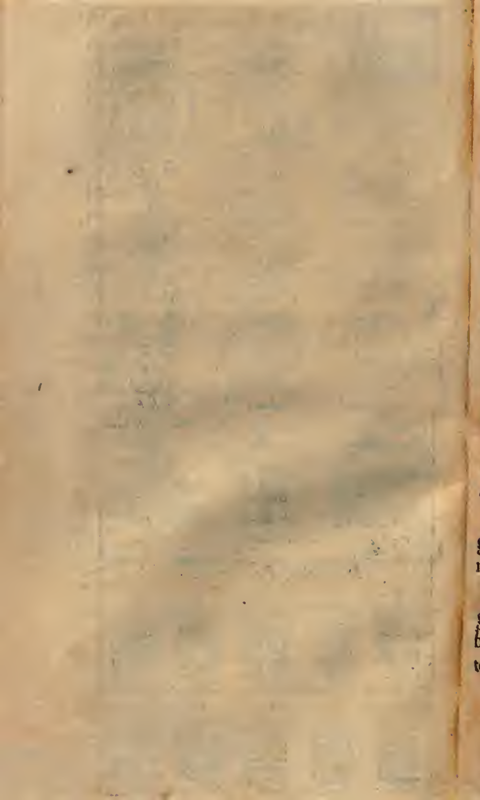
Durazzo

Comte

Hostun

Baron

Damas



Le Duc de Sauoye, de gueules à la croix d'argent : l'escu tymbré d'vne couronne Royale, comme Roy de Chypre.

Le grand Duc, *ses armes sont blasonnées cy-dessus.*

Monsieur, Duc d'Anjou, fils de France : de France à la bordure de gueules : l'escu tymbré d'vne couronne ouuerte fleurdelisée.

Saxe, fascé d'or & de sable, au crancelin de sinople mis en bande sur le tout : l'escu tymbré du bonnet Electoral.

Bonne, *blasonné cy-dessus* : l'escu tymbré d'vne couronne Ducale.

Durazzo, d'argent à trois fasces de sable, au chef de France : l'escu tymbré d'vne couronne de Marquis.

Hostun, de gueules à la croix engreslée d'or, l'escu tymbré de la couronne de Comte.

Damas, d'or à la croix ancrée de gueules, l'escu tymbré du bonnet de baron : Il y a plusieurs marquis, & Comtes de cette famille.

IX.

CHEVALIERS.

Le grand Maiſtre de Malthe, ecartelé de la Religion, & de ſa famille du nom de *Cotoner*: l'eſcu tymbré de la couronne de Prince, & enueloppé du manteau de ceremonie de ſa dignité.

Le Bailly de Valençay de la maiſon d'Eſtampes, d'azur à 2. girons d'or mis en cheuron, au chef d'argent chargé de trois couronnes Ducales de gueules: ce chef eſt abbaiſſé ſous celuy de la Religion : tous les grands croix accollent leur eſcu de la croix de l'ordre, que le P. Gouſſancourt donne à tous les Cheualiers en ſon martyrologe de Malthe.

Polignac, faſcé d'argent & de gueules, l'eſcu entouré du collier du S. Eſprit.

Hozier d'azur à vne bande d'or accompagnée de ſix eſtoiles de meſme, l'eſcu entouré du collier de l'ordre S. Michel. Pour feu M. d'Hozier Gentilhomme du Roy, Iuge general des armes & blaſons de France, à qui la ſcience Heraldique aura des obligations immortelles.


Grād Maistre. Malthe
CHEVALIERS
S. Esprit
S. michel
Cotonen
Estam pes
Poli gnac
Ho zier
Toison
Iar tiere
Annō ciade
S. Es tienne
To lede
Ig by
Simi ane
l'An glois
S. Iaques
S. Maurice
A uis
S-Sacr ement
Tas sis
Guich enon
Sil ua
Man toüe


Nereſtang
Villain
La Haye
Cheual de Tournoy
P. 106

Tolede, echiqueté d'argent & d'azur de 15. pieces : l'escu entouré du collier de la Toison.

Igby, d'azur à vne fleur de lys d'argen, l'escu entouré de la Iartiere.

Simiane, d'or semé de Tours, & de fleurs de lys d'azur, l'escu entouré du collier de l'Annonciade pour le Marquis de Pianezze.

L'Anglois, coupé d'azur & d'or, au 1. vne teste d'aigle d'argent, au 2. deux membres du mesme oiseau passez en sautoir : au chef de la religion de saint Estienne de Florence, l'escu entouré du colier du mesme ordre.

Tassis, coupé au 1. d'or à l'aigle naissant à 2. testes de sable, au 2. d'azur à vn blereau ou tesson passant d'argent.

Guichenon, d'azur au sautoir engoulé de 5. testes de leopard d'or, l'escu accollé de la croix de S. Maurice pour M. le Cheualier de Guichenon Seigneur de Pain-Essuyt, Historiographe de France, Sauoye, & Dombes.

Silua, d'argent au lion de gueules, l'escu entouré du collier de l'ordre d'Auis.

Mantoüe d'argent à la croix patée de

ſable, accompagnée de 4. aiglettes de ſable, becquées & membrées de gueules: l'eſcu entouré du collier de l'ordre du ſang de I. C.

Nereſtang, d'or à trois bandes de gueules, la 2. chargée de trois eſtoiles d'argent: l'eſcu entouré du collier des ordres de S. Lazare, & du Mont-carmel, dont le chef de la famille eſt chef en France.

Villain, de ſable au chef d'argent briſé, au canton dextre d'vn ecuſſon d'argent, au ſautoir echiqueté de gueules, & d'argent à vne faſce de ſable brochant ſur le tout, qui eſt *Amſtel*: l'eſcu entouré du collier de l'ordre de Chypre, pour Martin Villain Cheualier, l'an 1449.

La Haye, d'argent à 3. ecuſſons de gueules, l'eſcu accollé d'vne eſpée auec ſa ceinture, pour marque de l'ancienne Cheualerie, des Seigneurs qualifiez *Milites*, dans les anciens titres & dans les monumens, comme i'ay prouué au long dans l'art du blaſon iuſtifié.

Ie donne auſſi la forme d'vn Caualier equipé pour le tournoy. Il eſt tout armé la cotte d'armes ſur le dos ar-

moyée de ſes blaſons, ſon caſque couuert du chaperon lambequiné, attaché auec vn tortil des emaux de ſes armoiries, & ſommé du cimier, monté ſur vn cheual houſſé d'vne couuerture de ſes blaſons, la teſtiere ſemblable au cimier.

X.

Ie ne ſçaurois plus glorieuſement finir l'abbregé des armoiries, que par la montre du plus Auguſte des blaſons: c'eſt celuy de France aſſorty de tous ſes ornemens qu'on explique de cette ſorte.

D'azur à 3. fleurs de lys d'or 2. & 1. l'eſcu tymbré d'vn caſque ouuert d'or placé de front, aſſorty de ſes lambequins d'or & d'azur, couronné de la couronne Imperiale Françoiſe, entouré des colliers des ordres du S. Eſprit & S. Michel, ſoutenu par deux Anges veſtus en Leuites; la dalmatique des emaux de l'eſcu, tenans chacun vne banniere de France: le tout placé ſous vn grand pauillon d'azur fleurdeliſé d'or doublé d'hermines, le comble rayonné d'or, & couronné de la couronne Imperiale Françoiſe. Ledit pauillon attaché à la banniere ou oriflame du Royaume.

Le cry de guerre de nos Roys, eſt. *Montjoye S. Denis.*

La deuiſe qu'on leur donne, eſt priſe



SEV VENERE POLO, SEV SVNT HÆC EDITA TERRIS,
HÆC SVNT DIGNA POLO LILIA, DIGNA SOLO.

de l'Eloge que le fils de Dieu donne aux lys dans l'Ecriture. LILIA NON LABORANT NEQVE NENT : on luy fait faire allusion à la Loy Salique, qui exclud les filles de la Royauté.

I'ay ajoûté à tous ces ornemens vn Epigramme Latin sur l'origine des lys.

Seu venêre polo, seu sunt hæc edita terris,
Hæc sunt digna polo lilia, digna solo.

Quelques-vns representent les Anges supports armez, & les nomment vestus en Hermes, c'est à dire en Mercures ; mais l'habit pacifique, & sacré que ie leur donne se trouue dans tous les anciens monumens, & il me semble que c'est faire iniure à ces intelligences de leur donner le nom d'vn demon, qui a esté adoré par les Idolatres, outre que cet habit leuitique nous represente mieux la personne sacrée de nos Roys, dont l'ancien manteau Royal est fait en Dalmatique.

TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES ARMES des Familles, qui ſont blaſonnées en ce Liure.

FIN.

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

LE Roy par ses lettres patentes données à Lyon le 15. iour de Ianuier 1659. signé Belot, & seellé de cire iaune; A permis à BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon d'imprimer vn liure intitulé, *Methode abbregé des Principes Heraldiques*, diuisé en diuers liures, Composé par le R. P C.F. MENESTRIER de la Compagnie de IESVS, & defences sont faites à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'imprimer, vendre & debiter lesdits liures, durant le temps & espace de dix ans; sur peine aux contreuenans de trois mil liures d'amande, confiscations des Exemplaires contre-faits, & de tous depens, dommages interests, comme il est plus amplement porté par lesdites lettres de Priuilege.

Registré sur le liure de la Communauté le 18. iour de Ianuier 1659. signé, BECHET.

Acheuer d'imprimer le 12. May 1661.

PRIVILEGE.

IE soûsigné Prouincial de la Compagnie de IESVS en la Prouince de Lyon, selon le Priuilege accordé à ladite Compagnie par les Roys Tres Chrestiens Henry III. le 10. Mars 1583. Henry IV. le 20. Nouembre 1608. Louys XIII. le 14. Fevrier 1611. & Louys XIV. à present regnant le 23. Decembre 1650. par lequel il est defendu à tous Libraires sous les peines portées audit Priuilege, d'Imprimer les Liures composez par ceux de ladite Compagnie sans permission des Superieurs, Permets au Sieur BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon, d'imprimer & vendre vn Liure intituré. *Methode abbregé des Principes Heraldiques*, Par le P C.F MENESTRIER, de la mesme Compagnie. Et ledit Sieur BENOIST CORAL, ioüira dudit Priuilege pendant six ans accomplis, en contant depuis le iour de l'Impression acheuée, auec defences à tous autres de l'Imprimer, ou faire Imprimer sous les peines contenuës audit Priuilege. FAIT à Lyon, ce 15. Feurier. 1661.

LAVRENT GRANNON.



